



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/212/SR  
8 décembre 2023

# Compte rendu du Conseil directeur

## 212<sup>e</sup> session

24, 25 et 27 octobre 2023

*Assemblée nationale, Luanda (Angola)*

## Ordre du jour

1.	Adoption de l'ordre du jour (CL/212/A.1-rev.1) .....	3
2.	Approbation du compte rendu de la 211 <sup>e</sup> session du Conseil directeur (CL/211/SR).....	3
3.	Élection de la Présidente de la 147 <sup>e</sup> assemblée .....	3
4.	Rapport du Président	
a)	Sur ses activités depuis la 211 <sup>e</sup> session du Conseil directeur .....	3
b)	Sur les activités du Comité exécutif.....	3
5.	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 211 <sup>e</sup> session du Conseil directeur (CL/212/5-R.1) .....	16
6.	Résultats financiers 2022 (CL/212/6-R.1 et R.2).....	5
7.	Situation financière de l'UIP (CL/212/7-R.1).....	6
8.	Budget consolidé pour 2024 (CL/212/8-P.1) .....	7
9.	Bureaux régionaux de l'UIP (CL/212/9-P.1) .....	15
10.	Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a)	Situation de la composition des Membres de l'UIP .....	8
b)	Demandes d'affiliation à l'UIP et examen de la situation des observateurs permanents à l'UIP (CL/212/10b)-P.1) .....	8
c)	Situation de certains parlements .....	10
11.	Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine .....	19
12.	Point sur les politiques de l'UIP	
a)	Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP (CL/212/12a)-P.1) .....	13
b)	Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture (CL/212/12b)-P.1 et P.2) .....	14
c)	Thème prioritaire de l'UIP pour 2024 (CL/212/12c)-P.1 .....	14
13.	Futures réunions interparlementaires (CL/212/13-P.1) .....	14
14.	Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a)	Forum des femmes parlementaires (CL/212/14a)-R.1).....	26
b)	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/212/14b)-R.1) .....	26
c)	Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/212/14c)-R.1 et R.2).....	20
d)	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/212/14d)-R.1).....	26
e)	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/212/14e)-R.1).....	27
f)	Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/212/14f)-R.1) .....	28
g)	Groupe consultatif sur la santé (CL/212/14g)-R.1).....	28
h)	Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/212/14h)-R.1) .....	29
i)	Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/212/14i)-R.1).....	30
15.	Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2024 (CL/212/15-P.1) .....	17
16.	Élection de la Présidente/du Président de l'Union interparlementaire (CL/212/16-P.1, P.2, P.3-rev, P.4-rev et 16-Inf) .....	18, 24
17.	Élections au Comité exécutif (CL/212/17-P.1).....	30
18.	Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/212/18-R.1).....	31
19.	Divers .....	31

## Première séance

Mardi 24 octobre 2023  
(matin)

*La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.*

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le Président**, après avoir accueilli les participants, remercié les autorités angolaises et l'Assemblée nationale d'Angola d'avoir brillamment organisé la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et les réunions connexes, déclare que les multiples conflits actuels dans le monde montrent plus que jamais l'importance de la paix, élément essentiel à la réalisation de tous les objectifs et aspirations humains. Les parlementaires doivent donc continuer de faire de la paix, de la justice et de la tolérance des priorités clés.

**Le Secrétaire général**, conscient de l'ordre du jour chargé, souhaite simplement aux participants une 212<sup>e</sup> session fructueuse.

#### Point 1 de l'ordre du jour

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/212/A.1-rev.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Point 2 de l'ordre du jour

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 211<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/211/SR)

*Le compte rendu de la 211<sup>e</sup> session du Conseil directeur est approuvé.*

#### Point 3 de l'ordre du jour

### ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA 147<sup>e</sup> ASSEMBLÉE

*Sur proposition de M. A. Santos Silva (Portugal), appuyée par Mme E. Bias (Mozambique) et M. J. Fakhro (Bahreïn), Mme C. Cerqueira (Angola) est élue par acclamation Présidente de la 147<sup>e</sup> Assemblée.*

#### Point 4 de l'ordre du jour

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

- a) **Sur ses activités depuis la 211<sup>e</sup> session du Conseil directeur**
- b) **Sur les activités du Comité exécutif**

**Le Président**, illustrant son rapport de diapositives, explique que le but premier de ses activités depuis la 211<sup>e</sup> session du Conseil directeur est resté le renforcement de la visibilité de l'UIP en tant que plus importante Organisation parlementaire au monde. À cette fin, il s'est rendu dans de nombreux parlements pour participer à plus de 90 événements organisés par l'UIP et d'autres organisations, profitant également de ces opportunités pour mieux faire connaître l'UIP sur les réseaux sociaux et les médias classiques.

Son deuxième but a concerné l'universalité de l'UIP en accroissant le nombre de Membres afin d'inclure les parlements des 193 États membres des Nations Unies. Lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée, le Parlement du Libéria a rejoint les rangs de l'UIP et si, comme cela est prévu, le Parlement des Bahamas devait être admis en qualité de Membre à la présente Assemblée, ce nombre passerait à 180. L'Organisation s'efforce activement d'intégrer les 13 parlements restants, notamment le Congrès des États-Unis d'Amérique, afin de parvenir à l'universalité.

Le troisième but a consisté à renforcer la bonne gouvernance de l'UIP par le biais de mesures comme l'ouverture du bureau régional en Uruguay, la mise en œuvre de la Stratégie de communication actualisée, la transformation numérique continue et l'amplification de l'engagement parlementaire en matière de religion et de foi en vue de promouvoir la paix. La coopération avec l'Association des secrétaires généraux des parlements a été intensifiée et le processus d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP a été initié, le délai de soumission des propositions en la matière étant maintenant prolongé à fin novembre 2023. Les propositions reçues seront prises en compte par un groupe de travail représentant l'ensemble des groupes géopolitiques et elles seront transmises, si elles sont acceptées, au Conseil directeur, qui les examinera lors de sa 213<sup>e</sup> séance en mars 2024, en vue de finaliser les amendements proposés pour approbation à la 149<sup>e</sup> Assemblée en octobre 2024.

**M. J. Buttimer** (Irlande), félicitant le Président pour son action à l'UIP, souhaite le remercier d'être parvenu avec brio à relever le défi d'une meilleure visibilité de l'UIP.

**M. S. Soendergaard** (Danemark), rappelant que des représentants de Human Rights Watch n'ont pu assister à la 146<sup>e</sup> Assemblée à Bahreïn après la révocation à la dernière minute de leurs visas, demande si cette question a fait l'objet d'un suivi et, si oui, quel en a été le résultat.

**Le Président** explique que les autorités de Bahreïn ont respecté la première condition à laquelle l'organisation d'une Assemblée de l'UIP doit toujours se plier, à savoir qu'un visa doit être accordé à chaque délégué. Les membres d'une délégation d'Observateurs ont toutefois vu leurs visas révoqués en raison de critiques publiques et systématiques envers le pays hôte. Ces dernières étaient réellement injustes et, pour ainsi dire, elles étaient également adressées aux Membres de l'UIP en raison de leur décision d'organiser l'Assemblée à Bahreïn. L'UIP a néanmoins exprimé aux autorités de Bahreïn ses préoccupations sur la situation.

**M. J. Fakhro** (Bahreïn), expliquant cette situation, précise que les autorités de son pays ont accordé des visas, comme convenu, à tous les délégués participant à la 146<sup>e</sup> Assemblée. Malheureusement, les visas octroyés aux agents de Human Rights Watch ont ensuite été révoqués après que cette organisation a publié une déclaration très désobligeante sur Bahreïn, susceptible d'entacher sa réputation nationale et internationale, ce qui est inacceptable.

**Mme F. Cham** (Gambie) demande comment l'UIP peut soutenir les parlements afin que les titulaires de postes de l'UIP participent aux réunions de ses organes.

**Le Président** explique qu'il revient aux parlements de soutenir la participation de leurs parlementaires aux réunions des organes de l'UIP dont ils sont membres, faute de quoi l'UIP communiquera directement avec le parlement concerné pour trouver une solution.

**Le Secrétaire général** fait valoir que les parlements sont en fait obligés d'inclure des titulaires de postes de l'UIP dans leur délégation aux réunions de l'UIP et qu'ils reçoivent sinon un rappel quant à cette obligation, ce qui produit généralement l'effet escompté. Les parlementaires doivent signaler à l'UIP toute difficulté en la matière afin qu'elle puisse prendre les mesures utiles, notamment au cas par cas dans les situations problématiques.

**M. K. Darwish (Égypte)** estime qu'à l'avenir, l'UIP doit consacrer davantage d'efforts et d'attention en matière de rapprochement des cultures et de promotion du respect vis-à-vis des confessions, des croyances et des principes sur lesquels les pays sont basés.

**Le Président** déclare qu'il convient d'œuvrer de concert en faveur de la tolérance et du respect mutuels, et que l'un des nombreux rôles de l'UIP consiste à prévenir les divisions et à encourager l'unité afin de résoudre les problèmes et d'assurer un avenir meilleur à l'humanité.

*Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président.*

Point 6 de l'ordre du jour

**RÉSULTATS FINANCIERS 2022**  
(CL/212/6-R.1 et R.2)

**Le Président**, présentant ce point, rappelle que, lors de sa 211<sup>e</sup> session, le Conseil directeur a décidé de reporter à la présente séance l'approbation des résultats financiers de 2022, car l'avancement des dates de la 146<sup>e</sup> Assemblée ne permettait pas au vérificateur extérieur de terminer son rapport à temps pour qu'il soit pris en compte conjointement aux résultats financiers.

**Mme J. Alm Ericson** (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, présentant les résultats financiers de 2022 exposés dans le document CL/212/6-R.1, précise que le Comité exécutif a examiné en détail ces résultats, ainsi que le rapport du vérificateur extérieur, lequel a confirmé la précision des états financiers et a donné un avis positif, ne faisant qu'une seule recommandation mineure.

Aspect notable des comptes de 2022, les performances du marché des placements ont généré une perte non réalisée de 774 000 CHF, ce qui a réduit les actifs nets de l'UIP sur l'année. Les marchés mondiaux attestant maintenant d'une timide reprise après les effets du déclenchement de la guerre en Ukraine, des hausses des taux d'intérêt et des pressions inflationnistes, les retours sur investissement à long terme de l'UIP restent sur la bonne voie. Ces dernières années toutefois, les arriérés des contributions mises en recouvrement se sont régulièrement accrus, surtout en raison de la situation du Parlement vénézuélien, quoique pas uniquement, lequel présente actuellement des arriérés d'un montant de 625 600 CHF. Il est demandé à tous les Membres d'œuvrer par le biais de leur groupe géopolitique en vue de réduire les montants en souffrance. Pour sa part, l'UIP a pris des dispositions pour couvrir l'encours de dettes.

Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers de 2022.

**Le Président** exprime sa gratitude au Sous-Comité des finances pour ses travaux, qu'il qualifie d'essentiels à la bonne gouvernance de l'UIP.

**M. A. Gryffroy** (Belgique), vérificateur interne, après avoir lu son rapport sur les comptes de 2022 tels qu'exposés dans le document CL/212/6-R.2, recommande également que, étant donné la situation financière saine de l'UIP et sa gestion financière profondément ancrée dans des contrôles internes, le Conseil directeur approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers de 2022.

**Le Secrétaire général**, remerciant pour leurs travaux la Présidente du Sous-Comité des finances et le vérificateur interne, et saluant leurs recommandations, déclare que l'UIP a fait de son mieux pour traiter la question déjà ancienne des contributions impayées. La bonne nouvelle est que les parlements de Sao Tomé-et-Principe et de Guinée-Bissau viennent de verser leur contribution, ce qui réduit les arriérés globaux, dont la majeure partie incombe à la République bolivarienne du Venezuela avec ses deux parlements concurrents. Pour l'UIP, seule une délégation mixte avec des représentants des deux parlements peut participer aux événements de l'UIP. Cette position n'a pas été acceptée par les deux parties, ce qui explique que les délégations vénézuéliennes soient toujours absentes aux Assemblées de l'UIP. Quand la situation du pays se sera améliorée et que de nouvelles élections auront eu lieu, le paiement de ces arriérés sera discuté avec les autorités vénézuéliennes. Cela mis à part, un surcroît d'efforts s'est avéré nécessaire pour s'assurer que tous les Membres honorent leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation, qui continuera de gérer prudemment ses ressources afin de les optimiser et de chercher à traiter les difficultés rencontrées dans l'intérêt des Membres.

**Le Président** reconnaît que c'est précisément cette prudence qui a permis à l'UIP de mener à bien un nombre croissant d'activités pendant la précédente décennie sans augmenter les contributions mises en recouvrement.

**M. S.J.-C. Apithy** (Bénin), après avoir félicité les responsables de l'UIP et notamment le Secrétaire général quant aux résultats financiers positifs de l'Organisation, demande comment l'indépendance du vérificateur interne est garantie.

**Le Secrétaire général** répond que le premier niveau d'audit est assuré par un vérificateur extérieur, actuellement le contrôleur et auditeur général d'Inde, lequel n'entretient aucun lien organique avec l'UIP et est totalement indépendant. Au second niveau, l'audit est normalement mené par deux vérificateurs internes qui sont des parlementaires, mais opèrent dans leur fonction d'audit indépendamment de l'administration de l'UIP. Ces deux niveaux sont en place pour assurer une bonne gestion des comptes et des ressources. Sans exclure l'éventualité d'un conflit d'intérêt, le Secrétaire général estime que tous les vérificateurs de l'UIP sont totalement indépendants dans leur travail.

**Le Président**, après avoir souligné l'importance de cette indépendance pour la confiance de tous les Membres dans les comptes de l'UIP et dans ceux qui les ont préparés et audités, considère que le Conseil directeur souhaite approuver les résultats financiers de 2022 ainsi que la gestion financière de l'UIP en 2022 par le Secrétaire général.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 7 de l'ordre du jour

**SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP**  
(CL/212/7-R.1)

**Mme J. Alm Ericson** (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, présentant le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2023, telle qu'exposée dans le document CL/212/7- R.1, précise que les performances budgétaires de l'UIP sont actuellement sur la bonne voie, que ses finances sont saines et stables étant donné la reprise progressive des retours sur investissement après une période difficile en 2022. En outre, le paiement des arriérés se poursuit, car les Membres souhaitent bien sûr pleinement exercer leurs droits de vote et de participation pendant ce qui représente une importante semaine pour l'UIP.

**M. A. Shahid** (Bangladesh), après avoir constaté que les audits internes seuls ne sont pas suffisants pour garantir la transparence et doivent donc être complétés par des audits externes, se félicite que la gestion efficiente par l'UIP de ses finances et de ses comptes serve clairement de référence sur le plan mondial.

**Mme F. Cham** (Gambie) demande si, les précédentes années, la situation financière de l'UIP a été soumise à un examen complémentaire avant d'être présentée au Conseil directeur.

**Un délégué de l'Iraq** propose que la transparence et la confiance des Membres dans les informations financières et comptables qui leur sont présentées soient accrues par le biais de réunions en marge, organisées aux Assemblées de l'UIP, permettant de débattre expressément des dépenses, des revenus et des mécanismes associés de l'UIP. Il sera également utile que des parlementaires habitués aux subtilités de la finance et de la comptabilité puissent participer à ces réunions afin de donner un avis objectif en la matière.

**Le Président** explique que la confiance est garantie par le sérieux des vérificateurs internes de l'UIP et de ses vérificateurs extérieurs, qui ont toujours été des auditeurs nationaux totalement indépendants issus de divers pays du monde.

**Le Secrétaire général**, prenant acte des commentaires, se félicite de la volonté exprimée de transparence et de redevabilité dans le processus comptable de l'UIP. Selon le cadre réglementaire, la gestion financière de l'UIP est supervisée par le Comité exécutif, qui représente l'ensemble des Membres de l'UIP et des groupes géopolitiques. Dans ce contexte, le Comité exécutif examine tous les projets de budget et les résultats financiers, et adresse des recommandations au Conseil directeur sur la base des expertises effectuées par des vérificateurs extérieurs indépendants ayant des compétences incontestables, qui sont nommés après approbation du Conseil directeur. Quant aux auditeurs internes, leur rôle est de vérifier la précision des informations à fournir aux Membres de l'UIP. Au sein du Comité exécutif lui-même, le Sous-Comité des finances est chargé de superviser les questions financières. Différents niveaux de transparence et de redevabilité sont donc en place, bien qu'il y ait toujours une marge d'amélioration méthodologique.

Tous les rapports financiers relatifs à 2022 ont été mis à disposition, notamment par le biais du site web de l'UIP, et ils constituent la base des recommandations du vérificateur interne et du Sous-Comité des finances adressées au Conseil directeur en vue d'approuver la gestion financière du Secrétaire général. Le vérificateur interne et le Sous-Comité répondront volontiers aux clarifications demandées, faute de quoi on pourra éventuellement donner suite à la proposition iraquienne d'examen des comptes dans un cadre distinct. Le Secrétaire général est cependant convaincu que les contrôles internes et externes mis en place suffisent à garantir la précision et l'exactitude des comptes présentés au Conseil directeur. L'UIP a adopté de précédentes recommandations pour l'amélioration de son système de comptabilité, comme l'indique le rapport du vérificateur interne, et elle rendra également compte en 2024 de ses efforts pour étendre la portée de son logiciel comptable, comme cela a été récemment recommandé par le vérificateur extérieur.

**Le Président** conclut que les informations sur la stabilité financière de l'UIP sont les bienvenues, mais exhorte tous les présidents de groupe géopolitique à encourager les membres de leur groupe à verser leurs contributions à temps. En outre, il est dans leur intérêt de le faire, car toute perte des droits de vote des membres de leur groupe affaiblira leur position dans l'Organisation. L'UIP est par ailleurs reconnaissante à tous ses bailleurs de fonds, qui ont dynamisé ses activités.

*Le Conseil directeur prend acte de la situation financière du UIP.*

#### Point 8 de l'ordre du jour

### **BUDGET CONSOLIDÉ POUR 2024** (CL/212/8-P.1)

**Mme J. Alm Ericson** (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, présentant le budget consolidé pour 2024 exposé dans le document CL/212/8-P.1, précise que ce budget anticipe une dépense brute d'exploitation de 17,7 millions de CHF sur l'année. L'UIP poursuivra son action sur les cinq objectifs identifiés dans sa Stratégie 2022-2026, en mettant régulièrement l'accent sur l'action climatique et en accordant une importance accrue aux activités liées à la paix, étant donné les multiples crises et conflits dans le monde. Elle continuera également d'investir dans sa transformation numérique afin d'améliorer l'efficacité pour les Membres.

En ce qui concerne les revenus, le budget de base inclut une augmentation de 3 % du total des contributions mises en recouvrement, comme convenu par le Conseil directeur, avec pour objectif de rétablir ces contributions à leur niveau de 2010 environ. On prévoit initialement une légère baisse des contributions volontaires en raison de l'arrivée à échéance de diverses grosses subventions pluriannuelles. Bien que de nouvelles subventions soient susceptibles de se concrétiser, aucun contrat n'a encore été négocié, ce qui explique la prudence de l'approche adoptée en préparant le budget. Tous les Membres sont encouragés à mobiliser des fonds volontaires pour l'UIP au sein de leur pays et de leur groupe géopolitique. Le Comité exécutif a approuvé le budget et recommande son adoption par le Conseil directeur.

**Le Secrétaire général**, soulignant ces remarques, déclare que le budget consolidé pour 2024 résulte d'accords obtenus au sein du Conseil directeur, notamment l'augmentation de 3 % des contributions mises en recouvrement visant à étendre l'assise financière de l'UIP, conformément à l'élargissement de son mandat et de son champ d'activité. La réduction prévue du financement volontaire est attribuable à l'arrivée à échéance imminente de nombreux accords de financement qui n'ont pas encore été prolongés. Les contributions volontaires devant baisser de presque 4 % en 2024, la prudence est de mise. Actuellement, la bonne répartition entre ces contributions, qui représentent environ 23 % du budget, et les contributions mises en recouvrement continue d'assurer l'indépendance de l'UIP dans la mise en œuvre de ses activités, sans être redevable à un bailleur de fonds en particulier. Si le Conseil directeur adopte le budget, l'UIP continuera de mettre en œuvre ses activités avec prudence et encore plus d'efficacité afin que les Membres bénéficient toujours d'une valeur ajoutée pour les sommes qu'ils ont investies dans l'Organisation.

**Le Président**, remerciant le Secrétaire général de sa gestion prudente et efficace du budget de l'UIP, considère que le Conseil directeur souhaite adopter le budget consolidé pour 2024.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président**, prenant acte du fait que le mandat de Présidente du Sous-Comité des finances de Mme Alm Ericson arrive à échéance, se déclare heureux d'avoir collaboré avec elle et la remercie de son engagement résolu envers l'UIP et de l'ensemble de son travail.

Point 10 de l'ordre du jour

**QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR**

**a) Situation de la composition des Membres de l'UIP**

**Le Président**, présentant ce sous-point, explique que l'universalité constitue une priorité pour l'UIP, qui souhaite que les parlements de tous les États reconnus par les Nations Unies fassent partie de ses Membres.

**Le Secrétaire général**, après avoir salué les efforts faits pour attirer davantage de parlements dans les rangs de l'UIP, souhaite rendre hommage à l'Association parlementaire du Commonwealth pour le soutien sans faille apporté aux tentatives de l'UIP d'inclure de nouveaux Membres. La demande d'adhésion la plus récente provient du Parlement des Bahamas, qui a présenté les informations et la documentation requises.

**b) Demandes d'affiliation à l'UIP et examen de la situation des observateurs permanents à l'UIP (CL/212/10b)-P.1)**

**Le Président**, présentant ce sous-point, déclare que l'UIP tente d'attirer dans ses rangs davantage de parlements des Caraïbes et du Pacifique et, dans ce contexte, il remercie de ses efforts l'Association parlementaire du Commonwealth. Ayant examiné une demande d'adhésion, ainsi que la documentation connexe, de la part du Parlement des Bahamas, selon la procédure définie en Annexe I du document CL/212/10b)-P.1, le Comité exécutif a recommandé que le Conseil directeur approuve la décision également indiquée dans ce document d'affiliation du Parlement des Bahamas à l'UIP. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette décision par acclamation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Mme P. Glover-Rolle** (Bahamas), s'exprimant en tant que 180<sup>e</sup> et plus récent Membre de l'UIP, déclare qu'une résolution sur l'affiliation à l'UIP a obtenu le soutien universel de son Parlement, lequel est pleinement déterminé à devenir une institution efficace, représentative et transparente. Ce Parlement partage les buts et les objectifs de l'UIP, notamment la promotion sur le plan mondial de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et du développement durable, et c'est avec fierté qu'il fait maintenant partie de la communauté de l'UIP. Le fait que même les plus petites nations disposent d'une voix et d'une plateforme au sein de l'UIP est particulièrement important pour les petits États insulaires en développement, notamment les Bahamas, face à la menace existentielle que représente la réalité climatique émergente. Son Parlement est ravi d'œuvrer avec la communauté de l'UIP en faveur d'un avenir plus durable et résilient aux changements climatiques, en commençant par des appels à un fonds bien financé et robuste pour lutter contre les pertes et préjudices. Considérant que la diversité est un atout, il souhaite également plaider en faveur de parlements plus représentatifs, avec plus de femmes et de jeunes aux postes clés.

L'UIP est un puissant vecteur de mise en relation, d'échange d'idées et de meilleures pratiques, d'élaboration de politiques et de progrès pour une action commune en vue d'un monde meilleur. Des obstacles au progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) restent à surmonter et tous les pays ont leurs propres défis à relever. Conscient que l'UIP peut être un atout pour répondre à ces questions, le Parlement des Bahamas espère activement contribuer aux importants travaux de cette Organisation.

**Le Président** souhaite également la mise en place d'une coopération fructueuse avec le Parlement des Bahamas afin d'œuvrer en faveur de la démocratie et des parlements dans le monde. Outre les Bahamas, le Comité exécutif a décidé d'approuver une demande de Membre associé soumise par le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR), précédemment Observateur permanent, et



présentée en Annexe II du document CL/212/10b)-P.1. Après avoir passé en revue tous les Observateurs de l'UIP, il a également été décidé de conserver ce statut pour le Conseil nordique, l'Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique ainsi que la Confédération parlementaire des Amériques, et de le restituer à l'Organisation des États américains, tous ces organes ayant été considérés inactifs, mais ayant souhaité renforcer les liens avec l'UIP.

En ce qui concerne l'Union africaine, également considérée inactive, le Comité exécutif a reporté sa décision afin que le Secrétaire général puisse rencontrer le Président de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, ce qu'il espère possible d'ici à la fin octobre 2023.

Eu égard à l'International Parliamentarians' Congress et à la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes, le Comité exécutif est favorable à une proposition du Secrétaire général, pour qui l'UIP doit continuer d'interagir avec ces deux Organisations afin d'identifier des axes possibles de coopération.

Ayant également pris en considération une requête de réexamen de la demande de statut d'Observateur de l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes, le Comité exécutif a décidé d'organiser sur ce point un vote à bulletin secret, lequel a débouché sur une recommandation visant à accorder ce statut à l'Association.

**M. A. Gryffroy** (Belgique), s'exprimant en qualité de Président du Groupe des Douze Plus, estime qu'une telle demande de la part d'une organisation de secrétaires généraux de parlements, qui ne concerne aucunement les parlementaires, est étrange. Le Groupe des Douze Plus souhaite se joindre aux membres du Comité exécutif qui, d'après ce qu'il a compris, ont voté contre l'attribution du statut d'Observateur à l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes.

**Le Président**, faisant remarquer que personne ne connaît les votes à bulletin secret et prenant acte des réserves du Groupe des Douze Plus à l'égard de la recommandation concernant l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes, considère que le Conseil directeur souhaite approuver les recommandations et décisions du Comité exécutif concernant les demandes relatives à l'adhésion à l'UIP et au statut d'Observateur.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. A. Gryffroy** (Belgique), s'exprimant en qualité de Président du Groupe des Douze Plus sur un rappel au Règlement, précise que sa précédente intervention n'est pas qu'un simple commentaire, mais qu'elle vise aussi à demander un vote sur la question qu'il a soulevée.

**Le Président** demande au Secrétaire Général de confirmer s'il y a quorum pour un vote.

**Le Secrétaire général** déclare que, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, un quorum de 82 a été établi pour la séance en cours sur la base du nombre de membres ou suppléants participant à la première réunion, lequel s'élève à 162. Il peut donc confirmer, sur cette base, qu'il y a bien quorum pour un vote. L'article 29 de ce même Règlement stipule que le Conseil directeur doit normalement voter à main levée ou par assis et debout. Un vote par appel nominal peut toutefois avoir lieu si le Président le juge nécessaire ou si un membre du Conseil directeur le demande. Il appartient au Conseil directeur de décider quant à la manière de procéder.

**Le Président**, en l'absence de demande contraire, invite le Conseil directeur à voter à main levée sur la recommandation du Comité exécutif visant à accorder le statut d'Observateur à l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes.

*La recommandation est rejetée par 22 voix contre 10 et 2 abstentions.*

*La séance est levée à 11 h 10.*

## Deuxième séance

Mercredi 25 octobre 2023  
(matin)

*La séance est ouverte à 11 h 05 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.*

Point 10 de l'ordre du jour  
(suite)

### QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

#### c) Situation de certains parlements

**Le Secrétaire général**, accompagnant par un diaporama numérique son aperçu sur la situation de certains parlements, à commencer par ceux ne fonctionnant pas, déplore l'absence de progrès quant à la situation en Afghanistan, où le Parlement élu est suspendu depuis la prise de pouvoir par les Talibans en 2021. Le Comité exécutif recommande que l'UIP fasse preuve, comme auparavant, de solidarité envers ce Parlement en continuant de l'inviter à assister aux Assemblées de l'UIP en tant qu'observateur sans droit de vote.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** constate qu'en Haïti, les élections prévues n'ont pas eu lieu pour de nombreuses raisons, notamment la violence et l'instabilité chronique, et qu'il n'y a pas de parlement fonctionnel. Compte tenu de l'évolution préoccupante de la situation, le Comité exécutif recommande au Conseil directeur de suspendre les droits de Membre d'Haïti et d'exprimer l'espoir que des efforts énergiques seront déployés pour organiser, le plus tôt possible, des élections dans le pays afin qu'un nouveau Parlement puisse exister à part entière en Haïti.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, rappelant que le Parlement du Myanmar a été suspendu à la suite de la prise de pouvoir militaire en février 2021, estime que le transfert de prison vers une assignation à résidence de la dirigeante déchu Mme Aung San Suu Kyi ne représente qu'un léger progrès. La recommandation du Comité exécutif est donc que le Parlement élu en 2020 continue d'être invité aux Assemblées de l'UIP en tant qu'observateur sans droit de vote.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** déclare que le Niger a malheureusement rejoint la liste des parlements non fonctionnels à la suite d'un coup d'État militaire en juillet 2023, qui a entraîné la dissolution des institutions, dont le parlement, et engendré une instabilité. Toutefois, le Premier Ministre de ce pays vient d'informer l'UIP qu'un parlement de transition, dont l'installation est imminente, restera en place jusqu'à la tenue d'élections législatives. Exprimant son inquiétude face à la situation, le Comité exécutif a condamné le coup d'État militaire par principe et a pris acte avec regret de l'absence d'institutions parlementaires au Niger. Il recommande à l'UIP de poursuivre sa collaboration avec les autorités nigériennes en vue du rétablissement des institutions du pays après des élections démocratiques, libres et régulières.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** déplore, en référence au Soudan, l'absence de parlement fonctionnel depuis avril 2019 et la non-tenue des élections parlementaires promises par les nouvelles autorités militaires. Début 2023, le pays est en proie à une grave guerre civile, ce qui n'est pas propice à la mise en place rapide d'un parlement, qu'il soit de transition ou autre. Face à cette inquiétante évolution, le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à suivre la situation au Soudan, qui doit entre-temps rester provisoirement suspendu de l'UIP.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, abordant la situation dans les pays dotés d'un parlement de transition, précise que l'UIP interagit utilement avec les autorités de transition du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali, en signe de soutien aux efforts de rétablissement de l'ordre constitutionnel. Il a rendu compte au Comité exécutif de sa mission début 2023 dans ces trois pays et le Comité a pris acte de ses conclusions dans chaque cas.

Au Burkina Faso, l'Assemblée législative de transition, en dépit de sa courte durée de vie, a adopté davantage de lois que le parlement précédent, désormais dissous, et elle élabore également une nouvelle Constitution. Dans l'espoir d'accélérer le retour à l'ordre constitutionnel, le Comité exécutif recommande que l'Assemblée législative de transition conserve tous ses droits de Membre et que l'UIP continue de soutenir les activités techniques en cours, notamment les activités de sensibilisation et de formation du personnel parlementaire, en vue d'un retour du pays à l'ordre constitutionnel.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** constate que la Guinée dispose également d'un parlement de transition conservant les pleins droits de Membre de l'UIP et recevant son soutien technique pour rédiger des dispositions juridiques destinées à une utilisation future. Comme il l'a lui-même constaté, le Conseil national de transition travaille à des amendements constitutionnels, notamment en vue de provoquer des élections. Le Comité exécutif recommande que la Guinée conserve son statut de Membre à part entière de l'UIP et que les autorités guinéennes soient encouragées à poursuivre leurs efforts pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** déclare qu'au Mali des évolutions positives sont à signaler avec l'adoption d'une nouvelle Constitution par référendum et la proclamation d'élections présidentielles début 2024, bien que ces dernières puissent avoir un léger retard pour des raisons techniques, suivies d'élections parlementaires. Le Comité exécutif recommande d'intensifier les efforts pour assurer dès que possible le déroulement des deux élections et de laisser le Conseil national de transition bénéficier de sa pleine affiliation à l'UIP.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** précise, à propos du Tchad, que l'UIP a continué d'apporter une assistance technique au Conseil national de transition créé à la suite du décès de l'ancien chef de l'État en avril 2021. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue d'apporter son assistance technique et que le Conseil national de transition conserve sa pleine affiliation à l'UIP, tout en étant encouragé à accélérer ses efforts en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** déclare que le Gabon, où un coup d'État militaire a eu lieu en août 2023 à la suite d'élections présidentielles et parlementaires, s'ajoute à la liste des pays dotés d'un parlement de transition. Les résultats de ces élections ont été annulés et les instances dirigeantes du pays dissoutes. Le nouveau responsable militaire a nommé un gouvernement en grande partie civil et établi un parlement bicaméral de transition composé de membres désignés représentant diverses catégories sociales gabonaises. Lors de la présente Assemblée, l'UIP discutera avec la délégation gabonaise de son soutien potentiel en vue d'assurer une période de transition courte et sans heurts.

Le Comité exécutif recommande que le Gabon demeure Membre de l'UIP et que cette dernière travaille avec les autorités gabonaises à la définition d'une feuille de route permettant un retour à l'ordre constitutionnel. Le Secrétaire général espère, à cette fin, se rendre au Gabon dans les prochains mois. Autre signe positif : un parlementaire gabonais emprisonné pour corruption et mauvaise gestion vient d'être libéré suite à l'intervention, auprès des nouvelles autorités gabonaises, du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

**Le Président** estime que ces situations illustrent bien l'action de l'UIP, qui non seulement aide les parlements élus et coopèrent avec eux, mais également interagit avec les autorités de transition pour assurer un retour en douceur à l'ordre démocratique du pays concerné.

**M. J.-F. Ndongou** (Gabon), clarifiant la situation dans son pays, constate que les précédentes élections présidentielles de 2016 ont entraîné des violences, alors que l'intervention militaire, après les élections également truquées d'août 2023, n'a provoqué aucune effusion de sang et a été soutenue par la population. Par ailleurs, outre d'anciens parlementaires, l'Assemblée nationale de transition comprend des membres du parti et du gouvernement de l'ancien régime, de la société civile et de l'armée. Sa délégation se félicite de l'opportunité de participer à la 147<sup>e</sup> Assemblée et souhaite s'appuyer sur les expériences réussies d'autres parlements de transition en vue de ramener dès que possible le Gabon à l'ordre démocratique.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif sur le Gabon.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, s'exprimant sur la situation en Libye, se réjouit des quelques progrès réalisés vers la résolution de la longue crise du pays. La Chambre des représentants libyenne vient d'adopter de nouvelles lois électorales, ce qui laisse espérer la prochaine tenue des élections prévues, auquel cas l'UIP pourra accueillir un nouveau Parlement libyen à part entière. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de reconnaître comme interlocuteur légitime la Chambre des représentants élue en 2014 et exhorte les autorités libyennes à s'acheminer vers ces élections.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. F. Salim** (Libye) constate des progrès au sein des forces politiques de son pays et le respect par la Chambre des représentants de tous ses engagements législatifs eu égard à la nécessité d'organiser des élections et d'avancer sur la voie démocratique. Il n'en reste pas moins que les progrès sur le plan politique et la stabilité de la Libye ont été compromis par l'intervention dans ses affaires intérieures d'un groupe de puissances internationales et régionales.

**Le Secrétaire général**, abordant la situation au Soudan du Sud, précise qu'un parlement de transition est en place et que des élections sont prévues pour décembre 2024, bien qu'un retard soit possible. La période de transition a été prolongée jusqu'en février 2025 et l'élaboration d'une nouvelle Constitution prend du retard. Dans l'immédiat, l'UIP échange avec les autorités parlementaires du pays sur d'éventuels programmes d'assistance technique pour le parlement. Le Comité exécutif recommande que le Soudan du Sud conserve son statut de Membre à part entière de l'UIP et soit encouragé à accélérer la création de nouvelles institutions.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** indique que la troisième catégorie est celle des parlements dont le fonctionnement est perturbé par la situation politique nationale, c'est-à-dire la Guinée-Bissau, la Palestine, la Tunisie, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Yémen.

En Guinée-Bissau, l'élection d'un nouveau parlement et les efforts en cours pour régler la question de la réforme constitutionnelle représentent des avancées positives et laissent espérer une normalisation prochaine de la situation. L'UIP souhaite poursuivre les discussions avec ce parlement en vue de lui apporter un soutien technique et l'aider à remplir efficacement son rôle. En Palestine, aucune élection n'a eu lieu depuis 2006 et c'est l'organe législatif du pays, le Conseil national palestinien, qui est Membre de l'UIP. En ce qui concerne la Tunisie, une impasse avec le gouvernement a conduit à la dissolution du parlement, puis des élections législatives ont été organisées en décembre 2022. Une élection et la création d'une chambre haute sont prévues d'ici à février 2024. Les échanges entre l'UIP et les autorités tunisiennes se poursuivent et portent sur la fourniture d'un soutien technique au parlement et d'une assistance pour résoudre certains des dossiers tunisiens portés devant le Comité des droits de l'homme des parlementaires. En République bolivarienne du Venezuela, des élections sont prévues en 2024. L'UIP ne reconnaît aucun des deux parlements concurrents du pays, le premier élu en 2015 et le second en 2020. Conformément à sa politique de collaboration avec tous les parlements afin de les aider à progresser sur la voie de la démocratie, l'UIP interagit avec les autorités législatives vénézuéliennes de manière active et productive pour garantir l'organisation d'élections libres et régulières. Il poursuivra les efforts de normalisation des relations, une approche approuvée par le Comité exécutif. Enfin, au Yémen, la Chambre des représentants doit relever le défi de son fonctionnement en période de crise. L'UIP espère pouvoir enregistrer des progrès dans les semaines et les mois à venir, et proposer l'assistance technique convenue avec ce parlement.

Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne acte des développements dans chacun de ces cinq pays.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** explique que la dernière catégorie de parlements est celle des pays où la situation politique menace potentiellement le fonctionnement du parlement, c'est-à-dire la Bosnie-Herzégovine, l'Eswatini, le Pérou et la République arabe syrienne. Ces parlements fonctionnent, mais le contexte politique pourrait rendre leur situation intenable. Le Comité exécutif ne donne actuellement aucune recommandation à leur sujet. L'UIP attire néanmoins l'attention sur ceux-ci dans le cadre de son mécanisme de pré-alerte et elle suit l'évolution politique dans les pays concernés. Elle encourage les Membres en mesure de le faire à soutenir les institutions de ces pays afin d'éviter que la situation ne dégénère.

#### Point 12 de l'ordre du jour

### **POINT SUR LES POLITIQUES DE L'UIP**

#### **a) Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP (CL/212/12a)-P.1)**

**M. A.R. Al Nuami** (Émirats arabes unis), Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présentant la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, telle qu'elle figure dans le document CL/212/12a)-P.1, estime qu'une telle politique est essentielle pour promouvoir la dignité humaine et le respect, et que, à cet égard, l'UIP doit servir de modèle aux autres organisations. L'année précédente, le Groupe s'est efforcé d'élaborer une politique que les Membres pourront s'approprier, dont ils seront fiers et qu'ils s'engageront à mettre en œuvre et à transmettre à leur parlement et à d'autres institutions. Au cours de ce processus, le Groupe a mené de nombreuses consultations avec d'autres organisations, notamment l'ONU, et des organes parlementaires. Le Comité exécutif a approuvé le texte exhaustif qui en a résulté, lequel vise à garantir la participation de tous aux Assemblées et événements de l'UIP dans un environnement inclusif, respectueux et sûr, sans harcèlement d'aucune sorte.

Adoptant la même définition du harcèlement que celle figurant dans le *Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies*, cette politique comprend trois sections principales couvrant la prévention du

harcèlement, notamment par la sensibilisation à la politique, le soutien et l'assistance aux personnes signalant un harcèlement, et des procédures d'enquête et de résolution des problèmes et d'établissement des responsabilités. Les étapes à suivre en cas de harcèlement ont également été précisées. Pour sa part, le Secrétariat de l'UIP élaborera et mettra en œuvre des mesures pratiques pour accompagner cette politique et assurer efficacement sa mise en œuvre. Il espère que le Conseil directeur approuvera cette politique et reconnaîtra son importance.

**Le Président**, remerciant de leur travail le Président et les membres du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, déclare que le Comité exécutif a soutenu à l'unanimité cette politique, convaincu qu'elle promeut une culture de protection, de respect et de dignité pour les femmes et les hommes ainsi que pour les communautés locales. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette politique, comme l'a recommandé le Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture**  
(CL/212/12b)-P.1 et P.2)

**Mme J. Alm Ericson** (Suède), Présidente du Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture, présentant le Code de conduite destiné aux responsables de la gouvernance de l'UIP, exposé dans le document CL/212/12b)-P.1, ainsi que les termes de référence du Comité de surveillance et de déontologie, énoncés dans le document CL/212/12b)-P.2, indique que le Code vise à renforcer et maintenir une culture de confiance et de redevabilité permettant à l'UIP de réaliser sa vision de transparence, de redevabilité et d'ouverture. Le Code détaille les principes et valeurs sous-tendant cette vision, accorde une grande place aux valeurs de l'UIP en tant qu'Organisation internationale et explique les obligations des responsables de la gouvernance de l'UIP. Il est soutenu à l'unanimité par le Comité exécutif, tout comme les termes de référence, et il fera de l'UIP une Organisation plus axée sur la redevabilité, la transparence et l'ouverture.

**Le Président**, soulignant que ce Code est essentiel pour une meilleure gouvernance de l'UIP, considère que le Conseil directeur souhaite l'approuver ainsi que les termes de référence.

*Il en est ainsi décidé.*

**c) Thème prioritaire de l'UIP pour 2024**  
(CL/212/12c)-P.1)

**Le Secrétaire général**, rappelant qu'un thème prioritaire de l'UIP doit être associé à chaque année et faire partie des objectifs énoncés dans la Stratégie 2022-2026, annonce que l'UIP continuera en 2024 à amplifier la dynamique créée par les activités entreprises tout au long de 2023 sur le thème prioritaire actuel de l'action climatique. Toutefois, comme expliqué dans le document CL/212/12c)-P.1, il est proposé de réorienter la priorité de l'UIP en 2024 vers la paix et la sécurité, qui sont toutes deux menacées par la multiplicité des crises dans le monde. Ce document encadre l'intensification de l'action de la communauté parlementaire mondiale en faveur des efforts de paix et de sécurité, notamment à la lumière du Sommet de l'ONU sur l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, et du Nouvel agenda du Secrétaire général de l'ONU pour la paix, avec les activités connexes prévues dans le budget consolidé récemment approuvé pour 2024.

**Le Président** fait valoir que sans paix et sécurité, aucun progrès ne peut être accompli dans des domaines comme le développement durable et le progrès social. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la proposition du Comité exécutif faisant de la paix et de la sécurité le thème prioritaire de l'UIP pour 2024.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 13 de l'ordre du jour

**FUTURES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES**  
(CL/212/13-P.1)

**Le Secrétaire général**, attirant l'attention sur la liste des futures réunions interparlementaires figurant dans le document CL/212/13-P.1, précise que toutes ces réunions sont en cohérence avec les objectifs de la Stratégie 2022-2026 de l'UIP et que cette liste vise à donner de la visibilité et à

encourager la participation des Membres aux activités concernées. Dans le cas des Assemblées, une approbation est nécessaire pour la 150<sup>e</sup> Assemblée et les réunions connexes, que l'Ouzbékistan propose désormais d'organiser en mars 2025 à la place de la 149<sup>e</sup> Assemblée en octobre 2024, comme prévu initialement. Des consultations sont en cours pour que la 149<sup>e</sup> Assemblée trouve un nouvel hôte.

En ce qui concerne les réunions spécialisées et les autres réunions indiquées, toutes sont financées et leur lieu ne pose plus de problème étant donné la possibilité de les tenir en ligne. Seules certaines restent à approuver et l'UIP poursuivra ses consultations avec ses partenaires et bailleurs de fonds afin de les mettre en œuvre comme prévu.

Eu égard à la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement prévue en 2025, il est proposé de la tenir à Genève, cette ville ayant l'avantage d'une présence importante de l'ONU et compte tenu de l'habitude d'organiser cette Conférence en étroite collaboration avec cette Organisation. On propose également de créer un comité préparatoire composé de 20 présidents de parlement représentant les groupes géopolitiques afin de travailler, dès le début 2024, aux préparatifs de cette Conférence.

**Le Président**, prenant acte du fait que cette liste peut être ultérieurement complétée par d'autres réunions organisées par les groupes géopolitiques avec leurs propres ressources et le soutien technique de l'UIP, déclare que la Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tient tous les cinq ans, est l'une des plus importantes de l'UIP et que le Parlement suisse s'impliquera dans l'organisation de sa sixième édition à Genève. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des futures réunions interparlementaires et les deux propositions relatives à la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 9 de l'ordre du jour

### **BUREAUX RÉGIONAUX DE L'UIP** (CL/212/9-P.1)

**Le Secrétaire général**, faisant le point sur l'ouverture des deux bureaux régionaux de l'UIP en Uruguay et en Égypte, comme indiqué dans le document CL/212/9-P.1, annonce qu'en juin 2023, le Parlement uruguayen a signé un accord de siège en vertu duquel l'UIP se voit accordé le statut d'Organisation internationale en Uruguay. Des consultations sont actuellement en cours sur un accord opérationnel couvrant des questions telles que le soutien logistique et le personnel. On espère que ces questions seront réglées dès que possible afin que le bureau, pour lequel des locaux ont déjà été attribués à Montevideo, puisse être rapidement opérationnel.

En ce qui concerne le bureau régional en Égypte, l'UIP négocie avec les autorités égyptiennes et espère conclure très prochainement un accord de siège similaire à celui signé avec les autorités uruguayennes. Par la suite, un accord opérationnel similaire sera négocié sur la base de la documentation fournie aux autorités, celle-ci reflétant celle fournie aux autorités uruguayennes, le but étant de garantir un fonctionnement standard et les mêmes modalités aux deux bureaux.

**Le Président**, soulignant qu'il est toujours délicat de commencer des négociations pour un projet nouveau, mais que celles-ci peuvent ensuite servir de modèle pour faciliter des négociations ultérieures du même type, considère que le Conseil directeur souhaite prendre acte de cette mise au point.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 20.*

## Troisième séance

### Vendredi 27 octobre 2023 (matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

#### Point 5 de l'ordre du jour

### RAPPORT INTÉrimAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP DEPUIS LA 211<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/212/5-R.1)

Le Secrétaire général, accompagnant de diapositives numériques son rapport intérimaire sur les activités de l'UIP au cours des neuf mois précédents, comme indiqué dans le document CL/212/5-R.1, précise que ces activités sont complétées par celles du Président et des organes statutaires de l'UIP, et qu'elles sont chiffrées dans le rapport. Ces chiffres attestent de l'importance de la Stratégie de communication actualisée approuvée en 2022 et de la grande mobilisation suscitée par la campagne climatique de l'UIP *Parlements pour la planète*. Pour les activités menées au titre de l'Objectif stratégique 1, les maîtres-mots des dossiers relatifs aux droits de l'homme des parlementaires sont dialogue et consultation, avec toutes les parties. À cet égard, il remercie les autorités parlementaires irakiennes d'avoir facilité une récente mission en Iraq du Comité des droits de l'homme des parlementaires pour assurer le suivi de l'un de ces dossiers. Parmi les autres activités relevant de cet Objectif, on peut citer la création de 25 indicateurs servant d'outil d'auto-évaluation aux parlements démocratiques, tandis que, dans le cadre de l'Objectif stratégique 2, ces activités incluent la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui a connu un énorme succès et pour laquelle il convient de féliciter le Parlement hôte du Viet Nam.

Les activités relevant de l'Objectif stratégique 3 comprennent la poursuite et l'amplification des travaux du Centre pour l'innovation au Parlement de l'UIP et l'élaboration du *Guide sur la transformation numérique des parlements*, en coopération avec l'Association des secrétaires généraux des parlements, que les Membres ont été invités à utiliser judicieusement. En ce qui concerne l'Objectif stratégique 4, les activités visent à mobiliser la voix des parlementaires dans les forums mondiaux, y compris à l'ONU, par exemple les processus de l'Examen périodique universel et les examens nationaux volontaires entrepris dans le cadre du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Un nouveau guide a également été produit sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif. Enfin, les activités menées au titre de l'Objectif stratégique 5 sont axées sur le renforcement de la redevabilité, de la transparence et de l'ouverture au sein de l'UIP grâce aux deux outils clés adoptés par le Conseil directeur lors de sa séance précédente, à savoir la politique anti-harcèlement et le Code de conduite destiné aux responsables de la gouvernance, ainsi qu'une politique de protection des données déjà en place et une politique en préparation sur le développement durable. Le volet spécial sur la redevabilité, organisé la veille au cours de l'Assemblée, a en outre révélé un vif intérêt parmi les Membres pour le suivi de la mise en œuvre des résolutions et des autres décisions de l'UIP. Enfin, l'UIP poursuit la transformation numérique de ses propres processus, notamment en organisant des réunions en ligne et hybrides, en améliorant la gestion des documents et en rendant les données plus accessibles à tous les parlements et partenaires.

**M. Y. Savadogo** (Burkina Faso), félicitant le Secrétaire général de son dynamisme, estime qu'il est essentiel de traduire en actes les résolutions et recommandations de l'UIP en vue de promouvoir la paix, la justice et le calme dans le monde.

**M. A. Shahid** (Bangladesh) remercie et félicite l'UIP de son travail en faveur de la démocratie dans le monde.

**M. K.K.P. Kouassi** (Côte d'Ivoire) estime que le travail remarquable et le dynamisme du Secrétaire général vont dans le sens d'une action bénéficiant à ceux que les Membres représentent. À cet égard, la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'UIP est essentielle.



**M. C. Cajado Sampaio** (Brésil), félicitant le Secrétaire général et le Président de leurs efforts visant à accroître l'efficacité et la visibilité de l'UIP, déclare qu'une action doit se poursuivre dans ce sens et que les parlements doivent utiliser leurs outils numériques pour plus d'efficacité.

**Mme R.G. Gómez Jiménez** (État plurinational de Bolivie) déplore l'absence de point d'urgence à l'ordre du jour de la 147<sup>e</sup> Assemblée, malgré l'existence d'une situation grave de portée internationale, ce problème devant être réglé par amendement des dispositions concernées des Statuts et Règlements de l'UIP. Cette absence ne contribue en rien à promouvoir le respect des droits de l'homme ou la protection des femmes et des enfants dans des situations comme celle de la bande de Gaza, où les gens souffrent et sont massacrés en masse.

**Le Président** précise que toutes les délégations de l'UIP ont jusqu'à fin novembre 2023 pour soumettre des propositions d'amendements aux Statuts et Règlements dans le cadre du vote sur les demandes relatives à un point d'urgence.

**M. R. Cutajar** (Malte), faisant remarquer qu'il s'agit de la dernière Assemblée de M. Pacheco en tant que président de l'UIP, s'exprimant au nom de sa délégation, remercie ce dernier, ainsi que son équipe, pour son action au cours des trois années précédentes. La nouvelle présidente continuera sans doute à travailler dans le même sens.

**M. A. Santos Silva** (Portugal) déclare que son parlement est fier que l'un de ses membres ait été à la tête de l'UIP et félicite M. Pacheco de ses efforts fructueux, qui ont accru la renommée et l'influence de l'UIP dans le monde. Sa délégation espère que M. Pacheco continuera à travailler au sein de l'UIP en qualité de parlementaire et que son successeur suivra son exemple dans l'exercice de son mandat.

**Le Président** exprime sa gratitude à la délégation portugaise pour son aimable soutien pendant ses trois ans de mandat.

**Mme C. Cerqueira** (Angola), Présidente de l'Assemblée, reconnaît que l'organisation de la 147<sup>e</sup> Assemblée a été une tâche difficile, qui a été menée à bien grâce à la coopération et à l'assistance apportées par le Président de l'UIP et, à travers lui, le Secrétariat de l'UIP.

**Le Président**, à son tour, remercie le Parlement et les autorités angolais pour leur hospitalité, leurs compétences et leur mobilisation, qui ont permis la réussite de cette Assemblée.

**Le Secrétaire général** déclare, eu égard à son rapport intérimaire, qu'il prend en compte les commentaires et recommandations de l'assistance, auxquels, avec ses collègues, il accordera une attention particulière afin d'améliorer encore les performances de l'UIP.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite prendre acte du rapport intérimaire du Secrétaire général.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 15 de l'ordre du jour

### **NOMINATION DE DEUX VÉRIFICATEURS INTERNES DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2024**

(cf. Article 41 du Conseil directeur)  
(CL/212/15-P.1)

**Le Président** annonce qu'il y a deux candidats aux deux postes de vérificateur interne pour l'exercice 2024 : Mme P. Glover-Rolle des Bahamas et M. A. Gryffroy de Belgique. Il considère que le Conseil directeur souhaite nommer les deux candidats par acclamation.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 16 de l'ordre du jour

**ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE/DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

(Article 19 des Statuts et articles 6, 7 et 8 du Règlement du Conseil directeur)

(CL/212/16-P.1, P.2, P.3-rev, P.4-rev et 16-Inf)

**Le Président**, remarquant que l'élection à la présidence se déroule conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, annonce que quatre déclarations formelles d'intérêt ont été reçues pour cette élection, avant la date limite du 26 octobre 2023 à 9 heures, et qu'elles ont été diffusées dès réception à l'ensemble des Membres de l'UIP. Par ordre de réception, les quatre candidates sont Mme A.D. Mergane Kanouté du Sénégal, dont la candidature a été reçue le 10 juin 2023, Mme C. Gotani Hara du Malawi, dont la candidature a été reçue le 15 juin 2023, Mme T. Ackson de la République-Unie de Tanzanie, dont la candidature a été reçue le 16 juin 2023, et Mme M. Abdibashir Hagi de Somalie, dont la candidature a été reçue le 18 août 2023.

Le Comité exécutif a recommandé que deux de ses membres provenant de régions sans candidat à l'élection soient nommés scrutateurs, à savoir Mme J. Alm Ericson de Suède et M. S. Andújar d'Uruguay, qui vérifieront les résultats avec le soutien du Secrétariat de l'UIP et d'un observateur désigné par chaque candidate pour la représenter. Ces observateurs sont M. M.M. Diaw du Sénégal, nommé par Mme Mergane Kanouté, M. V. Musowa du Malawi, nommé par Mme Gotani Hara, Mme E. Anyakun d'Ouganda, désignée par Mme Ackson et M. M.A. Nadif de Somalie, nommé par Mme Abdibashir Hagi. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la nomination des deux scrutateurs et celle des quatre observateurs.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** explique la procédure de vote, définie dans le document CL/212/16-Inf, pour l'élection du Président de l'UIP à bulletin secret.

**Le Président** invite les quatre candidates à se présenter et à exposer leurs idées et leur vision pour l'UIP, dans le cas où elles seraient élues à sa tête.

**Mme A.D. Mergane Kanouté** (Sénégal) précise qu'elle est parlementaire depuis 2017 et accomplit actuellement son deuxième mandat jusqu'en 2027. En tant que Vice-Présidente du groupe parlementaire de son parti, elle s'est spécialisée dans la communication institutionnelle ainsi que dans l'évaluation et le suivi de projets. La gouvernance étant une question fondamentale, elle a été membre de plusieurs organes de l'UIP, notamment du Comité exécutif, où son mandat de Vice-Présidente est sur le point de prendre fin. Elle respecte et défend pleinement les idéaux des pères fondateurs de l'UIP ainsi que les valeurs et principes promus par l'UIP. Elle met sa passion, son énergie et son engagement au service de l'UIP, où son expérience en interne lui donnera une longueur d'avance en tant que Présidente. À ce titre, elle œuvrera avec les parlements en faveur d'activités axées sur l'être humain, de la pleine mise en œuvre des décisions et résolutions de l'UIP, de l'ouverture d'autres bureaux régionaux pour l'UIP et du renforcement de sa transparence. Elle condamnera également toute violence et s'efforcera de promouvoir la tolérance religieuse et la diplomatie parlementaire pour la paix. Enfin, elle proposera des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP en vue de répondre aux importantes préoccupations soulevées par les groupes géopolitiques.

**Mme C. Gotani Hara** (Malawi) précise qu'elle est la première Présidente du Parlement de son pays et dispose d'excellentes qualifications lui permettant d'orienter la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'UIP, étant donné ses 15 années d'expérience ministérielle dans les domaines du changement climatique, de la santé, de l'égalité des sexes et du développement des communautés. Des problèmes urgents et émergents doivent cependant être traités, surtout dans un contexte de perte de confiance dans les responsables politiques et les institutions étant donné leur incapacité à résoudre les problèmes. Elle entend donc, si elle est élue, redynamiser l'UIP en prenant des mesures pour la rapprocher des citoyens et interagir davantage avec les organismes mondiaux et régionaux. Un autre objectif visera à accroître la réactivité globale de l'UIP en créant un organe capable de réagir rapidement aux problèmes émergents. Elle renforcera également les fonctions et le mandat des groupes géopolitiques, œuvrera en faveur d'une paix durable dans les zones en guerre par le biais de la diplomatie parlementaire et défendra l'adoption de lois modernes sur le changement climatique, le genre, le handicap et la jeunesse. Sa mission sera de bâtir une nouvelle UIP, plus proactive et

efficace. Affirmant sa volonté de réaliser les ambitions de chaque groupe géopolitique en ce qui concerne les questions qui les préoccupent, elle déclare que les Membres ont trouvé en elle un dirigeant visionnaire, déterminé, dynamique et énergique.

**Mme T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie) précise que ses priorités, si elle est élue, consisteront notamment à mettre l'accent sur la transparence et la redevabilité, la coexistence pacifique, la prospérité mondiale, la participation et la représentation effectives des groupes géopolitiques dans les organes de l'UIP, l'inclusion et une représentation équitable, dans les parlements nationaux, des femmes, des jeunes et des groupes sous-représentés en particulier. Sa vision de l'UIP s'articulera autour de trois axes, la collaboration, l'inclusion et le progrès, en hiérarchisant les efforts visant à établir des partenariats solides et dynamiques avec les organisations internationales, les gouvernements et la société civile pour vraiment changer les choses. Sa candidature a été soutenue par de grandes institutions africaines et, outre son mandat de Présidente du Groupe africain de l'UIP, elle est Présidente du Parlement de son pays, ancienne Vice-Présidente et deuxième femme seulement, depuis l'indépendance de la République-Unie de Tanzanie, à occuper le poste de Procureur général adjoint. Son élection constituerait une avancée importante pour toutes les femmes et les filles, ferait progresser l'égalité des sexes et motiverait d'autres institutions à accorder aux femmes une plus grande place. Voter pour elle reviendra à voter pour l'inclusion et la réforme structurelle de l'UIP, l'action climatique, les droits de l'homme, la coexistence pacifique, l'application éthique de l'intelligence artificielle et la démocratie pour tous.

**Mme M. Abdibashir Hagi** (Somalie), convaincue de représenter le bon choix pour la présidence de l'UIP, explique que, si elle est élue, elle s'engagera avec passion à écouter tous les avis et s'efforcera de rencontrer en personne les membres de tous les parlements afin de défendre sans relâche leurs besoins. Étant donné sa crédibilité et sa connaissance approfondie de l'UIP, on ne regrettera pas de lui confier cette responsabilité. L'élection d'une Africaine à la présidence de l'UIP constituera une première historique et permettra de se consacrer à la promotion de la paix, de la démocratie et de la coopération dans le monde, en renforçant le rôle des parlements. N'ayant pour seul but que de servir les Membres et d'agir dans leur intérêt, elle a le profil pour le poste. Son intention est de faire progresser l'action de l'UIP dans le monde, en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes, de développement durable et de coopération internationale, afin de répondre à l'urgence des défis, avec la redevabilité et la transparence comme principes fondamentaux. Voter pour elle revient à voter en faveur d'idées nouvelles et d'une femme qui se bat pour l'espoir et la démocratie, qui s'engage à réaliser la vision collective de l'UIP et dont les mots se traduisent en actes.

**Le Président** déclare que les quatre candidates démontrent déjà leur capacité à travailler avec l'UIP et les remercie pour leur engagement envers l'Organisation.

*Un vote a lieu à bulletin secret.*

**Le Secrétaire général**, après le vote, précise, en l'absence du Président, que le Conseil directeur peut souhaiter reprendre ses travaux pendant le décompte des votes.

*Il en est ainsi décidé.*

*En l'absence de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Vice-Président de l'UIP, prend la présidence.*

#### Point 11 de l'ordre du jour

### **GROUPE DE TRAVAIL DE L'UIP SUR LA RÉOLUTION PACIFIQUE DE LA GUERRE EN UKRAINE**

**M. P. Katjavivi** (Namibie), Vice-Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, présentant un rapport oral sur les activités de ce Groupe, explique qu'il se réunit régulièrement depuis la précédente Assemblée en mars 2023 afin d'étudier l'évolution de la situation, de conserver un canal de communication avec les délégations parlementaires ukrainienne et russe, et de travailler à l'élaboration d'une feuille de route pour les prochaines étapes. Tout en continuant de plaider en faveur d'un cessez-le-feu et d'un retour aux négociations, le Groupe de travail cherche à emprunter la voie de la diplomatie parlementaire et à avancer progressivement

vers le dialogue et une meilleure compréhension, en mettant l'accent sur des questions humanitaires spécifiques, notamment la sûreté nucléaire, la sécurité alimentaire et la situation des enfants touchés par le conflit, dans le but d'alléger les souffrances humaines.

Lors de sa récente réunion à Luanda, le Groupe de travail a organisé des auditions des délégations ukrainienne et russe. Ayant conclu de ces discussions que les deux délégations semblaient désireuses de s'engager sur la question des enfants, le Groupe de travail a décidé, comme objectif à moyen terme, d'axer ses efforts sur la poursuite des consultations avec les deux délégations sur cette question. Il a également accepté d'organiser des réunions bilatérales entre ses membres et les parties belligérantes. Pour remplacer Mme A. Gerkens des Pays-Bas, il a en outre accueilli comme nouveau membre Mme S. D'Hose de Belgique, celle-ci ayant ses propres relations et informations susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies de dialogue.

Les prochaines étapes visent à aller de l'avant grâce à des réunions en personne et à des discussions plus approfondies avec les deux délégations, notamment entre les Assemblées de l'UIP, dans le cadre plus tranquille du Siège de l'UIP, avec le soutien d'experts basés à Genève et d'organismes spécialisés des Nations Unies. Le Groupe de travail espère avoir une telle réunion au début de 2024 et attend avec impatience de rendre compte des progrès réalisés lors de la 148<sup>e</sup> Assemblée.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite prendre acte du rapport oral sur les activités du Groupe de travail.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 14 de l'ordre du jour

### **ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS** (CL/212/14-P.1)

#### **c) Comité des droits de l'homme des parlementaires** (CL/212/14c)-R.1 et R.2)

**Mme M.G.A. Odhiambo** (Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires), présentant les projets de décision préparés par le Comité lors de sa récente session à Luanda, tels qu'ils figurent dans le document CL/212/14c)-R.2, indique qu'elle présentera les cas concernés par région et ordre alphabétique.

#### **Afrique**

##### **Eswatini**

Le cas en Eswatini concerne trois parlementaires, dont deux sont détenus pour diverses accusations depuis juillet 2021, à la suite de manifestations appelant à des réformes démocratiques dans le pays. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, le juge chargé de l'affaire les a reconnus coupables des chefs d'accusation les plus graves, mais a réservé le prononcé de la peine pour décembre 2023. Ces deux hommes risquent 20 ans de prison.

Les conclusions de l'Observateur de l'UIP au procès et l'analyse du verdict par le Comité confirment les craintes selon lesquelles les poursuites pénales engagées contre les parlementaires résultent de leurs actions en faveur d'un changement politique. Le Comité est convaincu que ces deux hommes n'auraient même jamais dû être poursuivis. Le Comité espère sincèrement que cette affaire sera néanmoins résolue, d'une manière conforme aux normes applicables en matière de droits de l'homme, avant que ces hommes ne soient condamnés.

Simultanément, le Comité reste disposé à se rendre en Eswatini pour discuter avec les autorités compétentes et d'autres parties prenantes des problèmes soulevés par cette affaire.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des trois parlementaires eswatiniens.*

## République démocratique du Congo

Le Comité a examiné plusieurs cas en République démocratique du Congo, dont trois nouveaux, et remercie la délégation congolaise d'avoir fourni des informations lors de son audition et d'accepter une mission dans le pays après les élections présidentielles.

Le Comité a examiné le nouveau cas de M. Chérubin Okende, parlementaire de l'opposition, retrouvé mort d'une balle dans la tête dans sa voiture. Le Comité est consterné par ce meurtre et, à la lumière des informations fournies lors de l'audition, il est convaincu que les moyens employés par les autorités pour mener l'enquête révéleront ces prochaines semaines qui est l'instigateur de ce crime.

Le Comité a également examiné le cas de M. Kabund, autre parlementaire de l'opposition. Il a été condamné à sept ans de prison pour avoir critiqué le chef de l'État. Le Comité se dit préoccupé par la sévérité de la peine prononcée contre M. Kabund pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Le Comité a appelé les autorités à renforcer la protection de ce droit fondamental en mettant les lois sur les infractions constitutives de diffamation à l'égard du chef de l'État en adéquation avec les normes internationales des droits de l'homme.

Enfin, le Comité a examiné les nouveaux cas de M. Sakanyi et de Mme Mushobekwa, deux parlementaires dont les mandats ont été arbitrairement invalidés pour absentéisme malgré des certificats médicaux justifiant leur absence. Le Comité prend acte des informations soumises par les autorités et demande à l'Assemblée nationale de fournir une copie du rapport de la commission spéciale chargée d'examiner les cas d'absentéisme.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les trois projets de décision relatifs respectivement au cas de M. Jean Marc Kabund, aux cas des trois parlementaires congolais et au cas de M. Chérubin Okende Senga.*

## Sénégal

Le projet de décision concerne le cas de M. Ousmane Sonko, au Sénégal. Le Comité a sincèrement remercié la délégation sénégalaise pour l'audition productive tenue pendant la présente Assemblée. Il a été rassuré d'apprendre que M. Sonko reçoit des soins médicaux. Il reste néanmoins très préoccupé par son état de santé. Le Comité s'est également inquiété de l'éventualité que M. Sonko soit empêché d'effectuer les démarches nécessaires pour valider sa candidature à la prochaine élection présidentielle.

Le Comité souhaite envoyer au plus tôt une délégation au Sénégal afin de rendre visite à M. Sonko en détention et régler cette affaire de manière satisfaisante. Il remercie la délégation sénégalaise d'avoir donné l'assurance de sa coopération à cet égard.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ousmake Sonko.*

## Zimbabwe

Le Comité remercie le Président de l'Assemblée nationale de l'échange qu'il a eu avec lui lors d'une audition et de sa garantie quant au bon accueil d'une mission au Zimbabwe. Le Comité espère recevoir dès que possible les détails de l'organisation de cette mission.

Toutefois, le Comité se dit préoccupé par des informations alarmantes sur la détérioration rapide de l'état de santé de M. Job Sikhala, parlementaire chevronné du parti d'opposition Coalition citoyenne pour le changement (CCC), qui a passé plus d'un an dans une prison de haute sécurité à la suite d'un discours qu'il a prononcé en juin 2022.

Le Conseil directeur s'est saisi du rapport de l'observateur de l'UIP au procès, lequel a assisté à certaines audiences dans cette affaire. Ses conclusions confirment les allégations selon lesquelles les droits de M. Sikhala à un procès équitable ont été violés, notamment en matière de libération sous caution. L'Observateur a relevé plusieurs manquements à la régularité des procédures et a conclu à l'absence de preuve pour étayer le verdict selon lequel M. Sikhala est coupable d'entrave au cours de la justice.

Le Comité déplore que le maintien de la détention arbitraire de M. Sikhala empêche matériellement ce dernier d'exercer son droit à participer aux élections du 23 août. Le Comité exhorte les autorités à libérer immédiatement M. Sikhala et à veiller à ce que tous ses droits soient respectés.

Le Comité a reçu une nouvelle plainte, de la part de 23 parlementaires de la CCC, selon laquelle les présidents des deux chambres ont révoqué leur mandat de manière arbitraire. D'après cette plainte, les présidents ont agi sur la base d'une fausse lettre envoyée par un imposteur

prétendant exercer les fonctions de Secrétaire général par intérim de la CCC, tout en ignorant toutes les communications provenant des parlementaires de la CCC. Le Comité estime que ces 23 parlementaires de l'opposition nouvellement élus n'auraient jamais dû perdre leur siège au parlement et il appelle les autorités à modifier cette procédure afin que tous les parlementaires puissent librement exercer leur mandat.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des 23 parlementaires zimbabwéens.*

## **Asie**

### **Myanmar**

Au Myanmar, 72 parlementaires ont fait l'objet de graves violations, notamment d'arrestation et de détention arbitraires, de torture et de traitement inhumain après le coup d'État militaire de 2021. Leur situation est alarmante, car toutes les visites aux parlementaires détenus et leur communication avec le monde extérieur sont interdites depuis plus d'un an. En outre, le Comité est choqué d'apprendre que cinq parlementaires ont perdu la vie en échappant à leur arrestation.

Le Comité condamne fermement ces crimes commis contre des collègues de l'UIP et exhorte une fois de plus les autorités militaires à immédiatement libérer tous les parlementaires. Il réitère également son appel aux Membres et à tous les parlementaires à agir en solidarité avec leurs collègues du Myanmar, qui ont besoin de leur soutien. Le Comité demande à l'UIP de prendre des mesures pour contribuer à mettre un terme à toute impunité dans cette affaire.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des 72 parlementaires du Myanmar.*

### **Pakistan**

Le Comité remercie le membre de la délégation pakistanaise de l'échange constructif qui s'est tenu lors d'une audition.

Cependant, le Comité est profondément préoccupé par la détérioration de la situation des parlementaires de l'opposition au Pakistan, car il a reçu une nouvelle plainte alléguant des arrestations et des détentions arbitraires, des traitements inhumains et des violations de régularité des procédures à l'encontre de quatre parlementaires pakistanaise du parti *Tehreek-e-Insaf* (PTI), notamment de son Président, M. Imran Khan. Cette plainte concerne également des allégations relatives au cas du Sénateur Swati du PTI, qui a été contraint d'entrer en clandestinité pour éviter de nouvelles persécutions.

Le Comité est préoccupé par des allégations selon lesquelles les autorités militaires et de renseignement ont recours à des menaces, des actes d'intimidation et violent le droit à la vie privée des parlementaires du PTI qui restent fidèles à leur parti ou critiquent les autorités, ces pressions cessant dès qu'ils changent d'orientation politique.

Le Comité exhorte les autorités pakistanaise à veiller à ce que les crimes contre leurs collègues – quelle que soit leur orientation politique – ne restent pas impunis et à garantir que de tels cas ne se reproduisent pas. Il espère également pouvoir se rendre d'urgence au Pakistan pour rencontrer toutes les parties et avancer sur la voie du règlement de cette situation étant donné le nombre croissant de cas dans le pays.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des six parlementaires pakistanaise.*

### **Philippines**

Le Comité présente au Conseil directeur des projets de décision portant sur quatre cas aux Philippines. La bonne nouvelle dans les cas de M. Ocampo et de M. Trillanes est que les poursuites judiciaires douteuses engagées contre eux ont finalement été abandonnées et c'est pourquoi le Comité a le plaisir de recommander au Conseil directeur de classer ces cas.

La situation n'est cependant pas très favorable dans les deux autres cas. L'ancienne Sénatrice de Lima reste en détention pour des accusations liées à la drogue, bien que le dossier d'accusation se soit effondré. En effet, une analyse complète de sa situation montre clairement qu'elle a été inculpée après avoir critiqué l'ancien Président Duterte. Le Comité renouvelle donc son appel aux autorités philippines pour qu'elles libèrent immédiatement Mme de Lima.

Eu égard au dernier cas, qui concerne une parlementaire actuelle, Mme Castro, et une ancienne parlementaire, Mme Elago, toutes deux vilipendées, voire menacées, par d'éminentes personnalités de l'establishment politique ou militaire. En fait, quelques jours plus tôt, l'ancien Président Duterte a clairement déclaré à la télévision que Mme Castro devait être tuée. Le Comité est consterné qu'un ancien Président puisse tenir de tels propos, ceux-ci pouvant réellement mettre la vie de Mme Castro en danger. Le Comité se félicite que les autorités parlementaires aient rapidement condamné ce grave incident. Il espère que ces autorités, de concert avec les autorités judiciaires, prendront toutes les mesures pouvant s'avérer nécessaires.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Saturnino Ocampo.*

### **Sri Lanka**

Le Comité présente au Conseil directeur un projet de décision concernant l'assassinat de quatre parlementaires sri lankais, entre 2005 et 2008, alors que le Sri Lanka était en proie à une guerre civile opposant le gouvernement à une insurrection tamoule.

L'exercice de la justice a porté ses fruits pour deux de ces affaires. Toutefois, tel n'a pas été le cas pour les assassinats de M. Pararajasingham et de M. Raviraj, tous deux appartenant à l'Alliance nationale tamoule.

Le Comité est convaincu que d'autres mesures peuvent et doivent être prises pour rechercher et punir les coupables de ces deux assassinats. Il estime que ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche globale des autorités sri lankaises, notamment du parlement, visant à mettre en place des mécanismes de redevabilité plus solides pour répondre aux graves crimes commis par le passé au Sri Lanka.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des cinq parlementaires sri lankais.*

### **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

#### **Iraq**

Le Comité a entrepris sa première mission en Iraq en août 2023, comme indiqué par le rapport présent dans le document CL/212/14(c-R.1, en vue de promouvoir une solution satisfaisante au cas de M. Ahmed Al-Alwani, ancien parlementaire iraquien.

Au nom du Comité, elle remercie chaleureusement les autorités iraqiennes, notamment les autorités parlementaires, d'avoir reçu la mission et facilité son bon déroulement, par exemple en rencontrant M. Al-Alwani en prison.

Le rapport de mission soumis au Conseil directeur appelle à la libération immédiate de M. Al-Alwani, étant donné les irrégularités des procédures judiciaires et les abus dont il a été victime en début de détention, et exhorte les autorités judiciaires à lever la peine capitale prononcée contre lui. Le Comité appelle également les autorités iraqiennes à mettre un terme à l'impunité en enquêtant immédiatement sur les allégations de torture de M. Al-Alwani et en demandant des comptes aux responsables.

Le Comité continuera de soutenir les efforts des autorités iraqiennes en vue de parvenir à une solution satisfaisante au cas de M. Al-Alwani et espère que celui-ci sera bientôt libéré.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ahmed Jamil Salman Al-Alwani.*

*M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, reprend la présidence.*

**Mme M.G.A. Odhiambo** (Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires) précise que les cas évoqués ne représentent qu'une partie des nombreux cas dont est saisi le Comité. Au vu du nombre croissant de cas, on peut considérer qu'il est vraiment dangereux d'être parlementaire. On constate malheureusement cette tendance dans toutes les régions du monde. Le Comité compte sur le soutien des Membres pour aider les collègues menacés.

**Le Président** déclare que le Conseil directeur doit élire un membre au Comité des droits de l'homme des parlementaires et qu'il faut procéder à un vote, car il y a trois candidats pour le poste vacant, à savoir Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse), M. Wong Chen (Malaisie) et Mme A.D. Brosas (Philippines).

**Le Secrétaire général** explique que, conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil directeur, un vote se déroule dans ce cas à main levée ou par assis et debout, à moins qu'un vote par appel nominal ne soit jugé nécessaire par le Président ou demandé par un membre du Conseil directeur.

**Le Président**, après avoir vérifié que chacun des trois candidats souhaite toujours se présenter au poste vacant, déclare qu'en l'absence d'objections, le Conseil directeur procédera à un vote à main levée.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, en réponse aux questions de M. R. Edwards (Chili) et M. W. William (Seychelles), déclare que la procédure de vote sera la même que celle de la première séance et que le Comité des droits de l'homme des parlementaires comprend actuellement trois membres du Groupe africain, un du Groupe Asie-Pacifique, trois du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et trois du Groupe des Douze Plus.

*Il est procédé à un vote à main levée.*

*Nombre de votes obtenus :*

Mme R. Fehlmann Rielle (Suisse)	73
M. Wong Chen (Malaisie)	49
Mme A. Brosas (Philippines)	15

*Ayant obtenu la majorité requise, Mme R. Fehlmann Rielle (Suisse) est élue membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires pour un mandat de cinq ans prenant fin en octobre 2028.*

**Le Président** félicite Mme Fehlmann Rielle de son élection à cet important Comité.

Point 16 de l'ordre du jour  
(suite)

**ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE/DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
(Article 19 des Statuts et articles 6, 7 et 8 du Règlement du Conseil directeur)  
(CL/212/16-P.1, P.2, P.3-rev, P.4-rev et 16-Inf)

**Le Président** déclare qu'il a été informé par les scrutateurs des résultats de l'élection pour la présidence de l'UIP, à savoir :

*Nombre de bulletins :* 303

*Majorité requise :* 152

*Nombre de votes obtenus :*

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal)	59
Mme C. Gotani Hara (Malawi)	61
Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie)	172
Mme M. Abdibashir Hagi (Somalie)	11

*Ayant obtenu la majorité requise, Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) est élue Présidente de l'UIP pour un mandat de trois ans prenant fin en octobre 2026.*



**Le Président**, exprimant ses remerciements aux quatre candidates et félicitant Mme Ackson de son élection, estime qu'il était essentiel d'avoir plusieurs candidatures et qu'il s'agisse de candidates, surtout si elles sont issues du continent où l'élection se tient.

**Mme T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie) se dit touchée par son élection et remercie chaleureusement ses collègues parlementaires de leur confiance. Elle accepte ce poste en toute humilité, bien consciente des nombreuses responsabilités que cela implique. Elle est reconnaissante au Président et au Gouvernement tanzaniens pour le soutien indéfectible apporté à sa candidature et remercie tout particulièrement son équipe de campagne conduite par des présidents de parlement et composée de parlementaires et de collègues du monde entier. La campagne a été digne, bien menée, et elle en est reconnaissante à ses collègues candidates, toutes des femmes très compétentes. Les invitant toutes les trois à la rejoindre sur le podium, elle confirme qu'en tant que Présidente de l'UIP, elle mettra en valeur des idées telles que les leurs et travaillera main dans la main avec tous les représentants en vue de renforcer encore l'efficacité, la redevabilité et la transparence de l'UIP, de l'améliorer et de défendre les intérêts de tous. Dans cette optique, elle prévoit de consulter souvent le Président sortant de l'UIP, qu'elle remercie de son action, ainsi que ses prédécesseurs.

**Le Président**, souhaitant bonne chance à Mme Ackson dans ses nouvelles fonctions à l'UIP, fait valoir qu'assurer la présidence de l'UIP n'est pas une tâche facile, mais que, étant une Africaine reconnue pour ses capacités et ses compétences, l'avenir s'annonce sous les meilleurs auspices pour elle comme pour l'UIP.

*La séance est levée à 12 h 45.*

## Quatrième séance

Vendredi 27 octobre 2023  
(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Point 14 de l'ordre du jour  
(suite)

### ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/212/14-P.1)

#### a) Forum des femmes parlementaires (CL/212/14a)-R.1)

**Mme F. Malaquias** (Angola), Présidente de la 36<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires, présentant le rapport de la session du 23 octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14a)-R.1, déclare que, dans le cadre de leur contribution selon une perspective de genre aux travaux de la 147<sup>e</sup> Assemblée relatifs au projet de résolution sur la traite d'enfants dans les orphelinats, les participants ont appelé à une législation et à une coopération internationale fortes afin de s'attaquer aux causes profondes de cette traite et à ses aspects liés au genre, en proposant des amendements incorporés depuis dans le projet approuvé pour transmission à l'Assemblée. Le Forum a également examiné, au cours d'une intéressante table ronde, les défis auxquels sont confrontées les femmes en politique, tels que décrits dans le rapport, et le partage des responsabilités familiales, les participants masculins plaidant en faveur de l'implication des hommes dans l'éducation des enfants et les tâches domestiques. En conclusion, elle exprime son admiration pour la nouvelle Présidente de l'UIP, dont l'accession à cette prestigieuse fonction est une source d'inspiration pour toutes les femmes. L'évidence de sa détermination, de son engagement, de son intégrité et de sa passion pour l'intérêt général conféreront assurément une nouvelle envergure à l'action de l'UIP en faveur d'un monde plus juste et équilibré.

#### b) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/212/14b)-R.1)

**Mme E.T. Muteka** (Namibie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, présentant le rapport de la réunion du Forum tenue le 24 octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14b)-R.1, précise que, lors de cette réunion, la persistance du faible niveau de représentation des jeunes dans les parlements a servi de signal d'alarme pour mettre en œuvre les mesures promues par la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement* ! En plus de découvrir les développements positifs liés aux jeunes dans divers pays, le Forum a apporté sa propre perspective aux travaux de la 147<sup>e</sup> Assemblée, en particulier en ce qui concerne le débat général et le projet de résolution sur la traite des enfants dans les orphelinats. Le Forum a également organisé des auditions des candidates à la présidence de l'UIP, saluant l'engagement de chacune en faveur du renforcement de la présence des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP et dans les structures dirigeantes associées. Il a en outre approuvé la nomination d'un nouveau membre au Conseil, lequel s'est réuni pour débattre des moyens de faire progresser la représentation des jeunes à l'UIP et des thèmes possibles pour la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, en 2024.

**Le Président** déclare que la participation d'un si grand nombre de jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP est hautement souhaitable et insufflée de l'énergie dans les débats.

#### d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/212/14d)-R.1)

**M. H.-J. Talsma** (Pays-Bas), membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport des quatre récentes réunions du Comité en octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14d)-R.1, précise que le Comité est convenu que les parlementaires devaient

dépasser les différences et s'unir afin de trouver des solutions pacifiques à la crise israélo-palestinienne. L'absence de position commune reviendra à trahir des civils israéliens et palestiniens innocents, notamment des enfants, qui ont été tués ou blessés, ont perdu leur famille et leur habitation, vivent quotidiennement dans la peur et continueront de souffrir sans un arrêt immédiat de l'effusion de sang, qui est une priorité absolue pour le Comité.

**M. K. Darwish** (Égypte), membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, poursuivant l'exposé, précise que le Comité a également proposé les six recommandations exposées dans le rapport en vue de résoudre la crise israélo-palestinienne par une action immédiate. Ces recommandations prévoient un cessez-le-feu complet, la levée du blocus humanitaire de la bande de Gaza, la libération de tous les otages, le respect inconditionnel du droit international humanitaire et des résolutions de l'ONU, la reprise des pourparlers sur une solution à deux États et, enfin, une visite dans la région dès que possible par une délégation du Comité.

**Le Président**, remerciant le Comité de son travail acharné, annonce que trois candidatures ont été reçues pour les trois postes vacants au Comité, celles de M. H. Arshakyan (Arménie), M. S. Mantamiharja (Indonésie) et Mme A. Erdoğan (Türkiye).

**Le Secrétaire général** regrette que ces candidatures posent problème puisque deux des trois postes vacants doivent être pourvus par des femmes. Dans des situations similaires antérieures, la pratique a consisté à inviter le Conseil directeur à approuver l'élection d'une candidate en tant que membre du Comité, puis à élire l'un des deux candidats au poste vacant réservé à un homme, laissant ainsi le troisième poste ouvert jusqu'à ce qu'il puisse être pourvu par une femme.

**Le Président**, sur cette base, après s'être assuré que M. Arshakyan et M. Mantamiharja avaient toujours l'intention de se présenter comme candidats, considère que le Conseil directeur souhaite approuver par acclamation l'élection de Mme Erdoğan au Comité.

*Il en est ainsi décidé.*

*Un vote à main levée a lieu pour élire au Comité l'un des deux candidats comme membre du Comité.*

*Nombre de votes obtenus :*

M. H. Arshakyan (Arménie)	43
M. S. Mantamiharja (Indonésie)	56

*Ayant obtenu la majorité requise, M. S. Mantamiharja (Indonésie) a été élu membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.*

**e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/212/14e)-R.1)**

**M. J.K. Waweru** (Kenya), Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport de la réunion du Comité tenue le 24 octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14e)-R.1, souhaite mettre l'accent sur deux questions spécifiques présentes dans ce rapport, la première étant le sort des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Avec la multiplication des situations de conflit, la situation générale s'est récemment dégradée, notamment pour les femmes et les enfants. Déjà confrontées aux désastreuses et difficiles situations identifiées dans le rapport, les personnes déplacées sont désormais également touchées de manière disproportionnée par les catastrophes liées au climat. En ce qui concerne la seconde question sur les situations de conflit, le Comité a souligné l'obligation de toutes les parties de respecter – et de faire respecter – le droit international humanitaire en appliquant les actions stipulées par le rapport. Il a également appelé à l'arrêt de la guerre et à l'octroi d'une aide humanitaire à tous les civils touchés par le conflit. En conclusion, il attire l'attention sur le Forum mondial sur les réfugiés, prévu en décembre 2023 à Genève, et appelle tous les Membres à prendre de nouveaux engagements pour atteindre les objectifs de l'important Pacte mondial sur les réfugiés.

**Le Président** annonce qu'il n'y a que deux candidats pour les trois postes vacants au Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Il s'agit de Mme L. Carvajal (Chili), dont la candidature est proposée par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de M. A. Farrugia de Malte, dont la candidature est proposée par le Groupe des Douze Plus. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire par acclamation ces deux candidats au Comité.

*Il en est ainsi décidé.*

**f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**  
(CL/212/14f)-R.1)

**Mme J. Alm Ericson** (Suède), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présentant le rapport de la 48<sup>e</sup> session du Groupe des 22 et 26 octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14f)-R.1, et citant les chiffres du rapport et de ses annexes, indique que le Groupe a constaté que les femmes ne représentaient qu'un peu plus d'un tiers des délégués à la 147<sup>e</sup> Assemblée, proportion insuffisante, qui a d'ailleurs été supérieure à quelques occasions précédentes. Cependant, par rapport à la 146<sup>e</sup> Assemblée, moins de délégations ont été sanctionnées pour non-respect répété de l'égalité des sexes dans leur composition et davantage de délégations sont à parité, ce qui est louable. Le Groupe a également commencé à débattre d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la nouvelle *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, qu'il a été fier d'élaborer. Dans le cadre du soutien qu'il apporte aux parlements comptant peu de femmes, le Groupe a échangé de manière constructive avec la délégation nigériane sur les défis auxquels sont constamment confrontées les Nigériennes en politique et sur la relance des efforts prévus pour remédier à cette situation, dont il va suivre l'évolution.

**Le Secrétaire général**, répondant aux demandes des représentants du Burundi, du Mozambique et de la Namibie concernant la correction des omissions ou des erreurs relatives aux informations contenues dans l'Annexe II du rapport sur les pourcentages de femmes parlementaires dans les délégations, précise que ces inexactitudes seront, le cas échéant, corrigées. Il convient toutefois de remarquer que seules les délégations dans lesquelles chaque genre représente entre 40 et 60 % figurent dans cette Annexe, le but étant de donner à ces délégations une visibilité afin de promouvoir la parité hommes-femmes de toutes les délégations de l'UIP.

**Le Président** demande de signaler toute erreur au Secrétariat de l'UIP, qui vérifiera les chiffres concernés et produira une version modifiée du rapport, si nécessaire, pour diffusion à tous les Membres.

**g) Groupe consultatif sur la santé**  
(CL/212/14g)-R.1)

**Mme L. Clifford-Lee** (Irlande), membre du Groupe consultatif sur la santé, présentant le rapport de la réunion de ce Groupe tenue le 24 octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14g)-R.1, explique que, lors de ses débats, le Groupe a abordé la question de ses règles et pratiques dans le contexte des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, ainsi que la paix et la sécurité, thème prioritaire de l'UIP pour 2024, l'accent étant mis sur les liens entre les conflits, les changements climatiques, les déplacements et la santé. Ayant pris connaissance, en visite dans une maternité de Luanda, des principaux indicateurs de santé maternelle et infantile, il a formulé les recommandations détaillées dans le rapport, notamment pour l'accès aux soins primaires et le partage des bonnes pratiques relatives à la santé sexuelle et génésique et aux droits en la matière. Enfin, le Groupe a reçu des informations sur les activités de ses partenaires techniques – saluant à cet égard la prolongation de six mois du Protocole d'accord de l'UIP avec l'Organisation mondiale de la Santé – et sur la collaboration en cours avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

**Le Président** annonce que Mme Clifford-Lee a été élue Présidente du Groupe consultatif et M. F.E. Ndugulile, de la République-Unie de Tanzanie, Vice-Président.

**h) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**  
(CL/212/14h)-R.1)

**Mme Á. Vadai** (Hongrie), Présidente par intérim du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présentant les rapports des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> réunions du Groupe, respectivement les 11 mai et 24 octobre 2023, tels qu'ils figurent dans le document CL/212/14h)-R.1, précise qu'à sa 14<sup>e</sup> réunion, le Groupe a informé les participants sur la deuxième phase de son application mobile et a débattu de la préparation des deux réunions thématiques de *L'Appel du Sahel* tenues depuis en septembre 2023. Lors de sa 15<sup>e</sup> réunion, le Groupe a discuté de l'urgence des problèmes du Sahel, où l'aggravation du conflit et l'instabilité persistante ont accru la vulnérabilité de la région et méritent la même attention de la part de la communauté internationale que celle accordée à d'autres crises. Le Groupe a estimé en dernière analyse que des mesures stratégiques étaient nécessaires pour résoudre les problèmes omniprésents de sécurité, de gouvernance et de corruption qui entravent le développement de la région. En conclusion, elle présente les travaux récents du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, décrits dans le rapport, soulignant dans ses conclusions la nécessité de créer un mécanisme ad-hoc au sein du Groupe pour coordonner, surveiller et suivre la deuxième phase de *L'Appel du Sahel*.

**M. M. Bouden** (Algérie) déplore que le rapport présenté ne reflète pas l'intégralité des débats de la 15<sup>e</sup> réunion du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, au cours de laquelle de nombreuses personnes ont commenté la situation à Gaza et soulevé la question connexe des crimes de guerre. Malheureusement, ces questions n'ont pas été ajoutées à l'ordre du jour de la réunion comme cela avait été demandé. La vérité ne souffre aucun monopole, surtout pas dans une organisation multilatérale qui est la plus ancienne au monde, qui plus est fondée pour rassembler les idées. Il craint que des rapports d'autres organes de l'UIP ne soient tout aussi incomplets. Cette question doit faire l'objet d'une enquête de la part du Secrétaire général et le rapport doit être réécrit selon la norme requise.

**Le Président** déclare que le Secrétariat de l'UIP tient pour acquis que les rapports provenant des organes de l'UIP ont été approuvés par consensus par leurs membres respectifs. Il n'est pas dans l'intérêt de l'UIP d'influer sur le contenu d'un rapport.

**Mme Á. Vadai** (Hongrie), Présidente par intérim du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, fait valoir que le respect mutuel entre parlementaires, qu'ils partagent ou non les mêmes points de vue, est un principe fondamental de l'UIP. Il ne faut cependant pas confondre la passion pour la politique et l'impolitesse. Des demandes ont été faites pour modifier l'ordre du jour du Groupe, axé sur *L'Appel du Sahel*, après avoir été adopté, ce qui est contraire au règlement tel qu'elle le comprend et ne relève donc pas de la décision d'un quelconque président, en particulier si les conseils juridiques promis par le Secrétariat de l'UIP n'ont pas été donnés. En fait, le souhait du Groupe de traiter certaines questions dans le cadre d'autres points a été contrecarré par ces mêmes règles. Notant qu'elle a simplement remis le rapport qui lui a été fourni par le Secrétariat de l'UIP, elle souligne que les priorités politiques personnelles n'entrent pas dans le cadre du Groupe.

**Le Secrétaire général** signale que le Secrétariat de l'UIP a rédigé le rapport du Groupe sur la base des délibérations qui ont eu lieu lors des réunions concernées. Il a donc cherché à se concentrer sur le thème choisi, *L'Appel du Sahel*, et à reprendre ce qu'il comprenait être le consensus entre les participants. En faisant connaître son point de vue, M. Bouden n'a pas de facto rejeté le rapport, mais a exprimé une réserve.

**Le Président** déclare qu'il sera fait état de cette réserve.

**M. M. Bouden** (Algérie), saluant cette réponse, réaffirme qu'au cours de la réunion, plusieurs membres du Groupe se sont longuement exprimés avec détermination sur la situation à Gaza, qui représente par ailleurs une priorité absolue. Leurs opinions sur ce sujet méritent d'être entendues et respectées.

**Le Président**, après avoir à nouveau pris acte des réserves algériennes sur le rapport, annonce qu'il y a quatre candidats pour six postes vacants au sein du Groupe. Ces candidats sont : M. C.H. Arrien Cronembold (État plurinational de Bolivie), désigné par le GRULAC, et Mme L. Saint-Paul (France), M. Z. Mojškerc (Slovénie), Mme C. Badertscher (Suisse), chacun proposé par le Groupe des Douze Plus. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire par acclamation ces quatre candidats en tant que membres du Groupe.

*Il en est ainsi décidé.*

**i) Groupe de travail sur la science et la technologie**  
(CL/212/14i)-R.1)

**M. D. Naughten** (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présentant le rapport de la réunion en ligne du Groupe du 6 septembre 2023 et de ses deux réunions des 24 et 26 octobre 2023, tel qu'il figure dans le document CL/212/14i)-R.1, considère que le Groupe est toujours prêt à aider les Membres, dans le cadre de l'UIP, à prendre des décisions fondées sur des données probantes. Lors de sa première réunion, il a débattu des derniers préparatifs de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix - Sécurité hydrique et insécurité : reconstruire la coexistence pacifique grâce à la science, qui s'est tenue depuis au Viet Nam, et des projets pilotes proposés en faveur d'un dialogue entre la communauté scientifique et les parlementaires. Lors de sa deuxième réunion, il a décidé d'élaborer une boîte à outils parlementaire pour ce type de dialogue, basée sur les résultats des projets pilotes existants, et une information a été donnée sur les activités menées et les futurs projets dans le domaine des politiques fondées sur les faits, dans le contexte multipartite des Nations Unies. Lors de sa troisième réunion, il a débattu de la meilleure mise en œuvre des conclusions de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix, de sa participation aux futurs événements liés à l'eau et au climat, et de l'éthique en intelligence artificielle comme thème du programme 2024 des Écoles de science pour la paix, en Jordanie.

**Le Président** annonce qu'il y a trois candidates aux quatre postes vacants de membres du Groupe de travail : Mme N. Kpochan Razaki (Bénin), désignée par le Groupe africain, Mme C.M. Mumma (Kenya), également désignée par le Groupe africain, et Mme Á. Vadai (Hongrie), proposée par le Groupe des Douze Plus. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire ces trois candidates par acclamation.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 17 de l'ordre du jour

**ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

(cf. Article 2(k) des Statuts et articles 37, 38 et 39  
du Règlement du Conseil directeur)  
(CL/212/17-P.1)

**Le Président**, après avoir remercié les membres sortants du Comité exécutif pour leur engagement inlassable envers les travaux de l'UIP, déclare que, telles que présentées dans le document CL/212/17-P.1, les 10 candidatures reçues pour les 10 postes vacants sont : pour le Groupe africain, M. G.O. Akpabio (Nigéria) et Mme N.B.K. Mutti (Zambie), tous deux pour un mandat de quatre ans prenant fin en octobre 2027 ; pour le Groupe Asie-Pacifique, M. M. Dick (Australie) et M. F. Zon (Indonésie), tous deux pour un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2027 ; pour le Groupe Eurasie, Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) pour un mandat de quatre ans jusqu'en octobre 2027 ; pour le GRULAC, M. C. Cajado Sampaio (Brésil) pour un mandat de quatre ans prenant fin en octobre 2027 ; et pour le Groupe des Douze Plus, M. L.-J. de Nicolaÿ (France) pour achever le mandat de M. F. Marchand se terminant en octobre 2026, Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) pour achever le mandat de Mme O. Kefalogianni (Grèce) se terminant en octobre 2025, M. A. Almodobar (Espagne) pour achever le mandat de M. J.I. Echániz (Espagne) se terminant en octobre 2025, et Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), pour un mandat de quatre ans jusqu'en octobre 2027. Avec les lettres d'accompagnement et les curriculum vitae, ces candidatures ont été communiquées à l'ensemble des Membres. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire par acclamation les 10 candidats au Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 18 de l'ordre du jour

**RAPPORTS SUR LES RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP**  
(CL/212/18-R.1)

**Le Président**, présentant ce point, précise que des exposés oraux ou vidéo seront faits pour plusieurs réunions spécialisées indiquées dans le document CL/212/18-R.1, lequel comporte également des liens vers des informations plus détaillées sur chaque réunion disponibles sur le site web de l'UIP.

*Une vidéo sur la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, organisée à Marrakech (Maroc), du 13 au 15 juin 2023, est projetée.*

**M. A. Gryffroy** (Belgique), rendant compte du Forum parlementaire qui s'est tenu lors du Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable 2023, organisé le 18 juillet 2023 à New York, signale que cet événement comprenait trois tables rondes sur les travaux des parlements visant à faire progresser les ODD, lesquels sont mal en point, peu d'objectifs étant en vue et d'autres étant en régression. Les parlements jouent un rôle essentiel pour promouvoir ces objectifs et les réaliser grâce à une volonté politique forte et à un nouveau modèle économique plaçant les personnes et la nature avant les profits. Le Forum parlementaire a défini 10 recommandations pour relever les défis liés aux ODD, notamment par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et une participation accrue au processus d'examen national volontaire, et il espère que des progrès seront réalisés en 2024.

*Une vidéo sur le deuxième Sommet mondial des commissions du futur, organisé à Montevideo (Uruguay), du 25 au 27 septembre 2023, est projetée.*

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, rendant compte dans un message vidéo pré-enregistré de la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui s'est tenue à Hanoi (Viet Nam), du 15 au 17 septembre 2023, indique que cette Conférence – la plus importante de ce type jamais organisée – a axé ses travaux sur les moyens d'accélérer la réalisation des ODD par le biais de la transformation numérique et de l'innovation. Les actions proposées à cette fin dans la déclaration de la Conférence comprennent l'amélioration des structures numériques, le renforcement des écosystèmes de l'innovation et des start-up, l'exploitation éthique et durable des technologies de pointe, par exemple l'intelligence artificielle, pour atténuer les risques potentiels, et le renforcement des réseaux de mise en relation, en coopération avec le Centre pour l'innovation au Parlement de l'UIP. Cette Conférence a permis de motiver les jeunes parlementaires, de leur donner les moyens d'agir pour plaider en faveur d'une transformation numérique de leur parlement et de contribuer à la réalisation des ODD.

*Une vidéo est projetée sur le neuvième Sommet des présidents de parlement du G20 et le Forum parlementaire, tenus à New Delhi (Inde), du 12 au 14 octobre 2023.*

Point 19 de l'ordre du jour

**DIVERS**

**Le Secrétaire général**, félicitant tout d'abord de son élection bien méritée Mme T. Ackson, nouvelle Présidente de l'UIP, de la République-Unie de Tanzanie, et assurant celle-ci de la collaboration loyale du Secrétariat afin que l'UIP évolue conformément à la vision de la Présidente, déclare que de nombreux délégués ont souhaité rendre un vibrant hommage au Président sortant pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche tout au long de son mandat. Il propose donc d'y consacrer quelques instants dans le cadre du point actuel.

*Une rétrospective vidéo sur M. D. Pacheco (Portugal), en sa qualité de 30<sup>e</sup> président de l'UIP, est projetée.*

**M. A. Gryffroy** (Belgique), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, constate que M. Pacheco est un parlementaire portugais dont tout le monde apprécie les idées, le sourire constant et la chaleur humaine, outre son engagement fort en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. En paroles comme en actes, c'est un président de l'UIP exceptionnel dont le mandat touche inévitablement à sa fin. Fort heureusement, il continuera d'inspirer les parlementaires en tant que membre de la délégation portugaise auprès de l'UIP. Le Groupe des Douze Plus le remercie de sa présence à la barre et se réjouit de son retour dans les rangs.

**Mme S. Carvajal Isunza** (Mexique), s'exprimant au nom du GRULAC, estime que la grandeur d'esprit, l'humilité, la modestie et l'humanisme caractérisent le Président de l'UIP, ainsi que son ouverture au dialogue et son écoute. Le GRULAC remercie le Président du soutien sans précédent apporté à la région qu'il représente, laquelle, grâce aux efforts enthousiastes du Président, se félicite de l'ouverture tant attendue d'un bureau régional de l'UIP en Uruguay. Ses nombreux succès sont le fruit de son étroite collaboration avec les groupes géopolitiques, de sa compréhension de leurs besoins et de ceux de l'UIP, au profit des Membres et en faveur de la coopération multilatérale. Son attachement aux valeurs de l'UIP a incontestablement laissé son empreinte sur l'Organisation.

**Mme D. O'Neill** (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, déclare que M. Pacheco est très apprécié par le Groupe et qu'il assiste à ses réunions lors de chaque Assemblée pour une brève mise au point sur ses nombreuses activités dans le monde. La vidéo projetée ne peut pas donner toute la mesure de sa passion, de son énergie, de ses espoirs et de son engagement résolu au service de la démocratie. Tout en le remerciant de ses efforts inlassables en faveur de la région Asie-Pacifique et de tous les groupes géopolitiques, le Groupe se réjouit de travailler avec lui en tant que délégué du Portugal.

**Mme S. Mikayilova** (Azerbaïdjan), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, remercie M. Pacheco du travail considérable qu'il a accompli, son héritage notable et son importante contribution en matière de relations bilatérales, sur laquelle les Membres vont s'appuyer dans les années à venir, sa visite en Azerbaïdjan ayant laissé un excellent souvenir. Le Groupe espère poursuivre et renforcer sa fructueuse coopération avec l'UIP sous la nouvelle présidence.

**M. P. Katjavivi** (Namibie), intervenant au nom du Groupe africain, remercie très sincèrement M. Pacheco de sa formidable passion et de son énergie au service de l'UIP. Il a su respecter ses promesses et aller de l'avant tout en donnant confiance aux Membres, en les intégrant véritablement à l'institution et en les motivant à l'action. Il les a également incités à avoir confiance dans ses positions et dans le réalisme de ses objectifs. Le Groupe lui souhaite la réussite de ses futures activités et continuera à le consulter afin de consolider le travail commencé sous son mandat.

**M. S. Tynkkynen** (Finlande), s'exprimant au nom du Forum des jeunes parlementaires, précise que M. Pacheco a créé un précédent par son engagement constant auprès des jeunes parlementaires et sa participation à leurs activités. Son poste implique un travail acharné et de nombreux déplacements, mais son sourire et son immense énergie, toujours au rendez-vous, étaient très appréciés. Il a œuvré à la construction d'un monde meilleur pour les générations futures et a défendu sans relâche la démocratie, un ordre fondé sur des règles et les droits de l'homme. Le Forum est extrêmement fier du Président sortant de l'UIP.

**Mme C. López Castro** (Mexique), s'exprimant au nom du Forum des femmes parlementaires, estime que M. Pacheco est l'un des meilleurs présidents de l'histoire de l'UIP, qu'il a créé de nombreux précédents et noué de solides amitiés. Il a courageusement organisé une Assemblée en présentiel au lendemain de la pandémie de COVID-19 et s'est consacré à l'UIP, qui est désormais fière d'avoir son propre hymne. Soulignant son énergie, sa discipline et son attitude respectueuse, elle salue ses efforts en faveur de la représentation des jeunes et des femmes à l'UIP, qui ont laissé une empreinte durable. Elle est reconnaissante d'avoir eu le privilège de travailler avec lui et, comme ses collègues, se réjouit de sa participation à la 148<sup>e</sup> Assemblée.

**M. S. Patra** (Inde), décrivant M. Pacheco comme un ami de son pays, déclare que son engagement passionné en faveur de la démocratie parlementaire a trouvé un écho dans les parlements du monde entier et que le leadership charismatique dont il a fait preuve pour faire avancer l'UIP a laissé un riche héritage sur lequel d'autres pourront s'appuyer. Il aura marqué son époque en explorant des territoires nouveaux, ouvrant ainsi des horizons plus grands et plus brillants à l'UIP.



alors qu'elle s'efforce de construire un monde plus pacifique, tolérant et progressiste. Au nom de la plus grande démocratie du monde, il remercie M. Pacheco de son action et lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

**M. C. Cajado Sampaio** (Brésil) déclare que M. Pacheco est né non seulement pour être Président de l'UIP, mais aussi pour être le meilleur de tous les temps, étant donné ses grandes capacités. Il s'est montré ouvert et respectueux envers tous les Membres, tout en tenant compte des critiques. Il a également enrichi la démocratie à l'UIP, en promouvant la participation des jeunes et des femmes, et a motivé les Membres à aller de l'avant. Avoir réuni la 147<sup>e</sup> Assemblée dans un pays africain lusophone atteste encore de son mérite. Les principes qu'il a mis en œuvre pendant sa présidence resteront assurément appliqués, tant par les Membres que par son successeur.

**Le Secrétaire général**, rendant son propre hommage, considère M. Pacheco comme un ami et un frère. La rétrospective vidéo résumait parfaitement le soutien actif de sa présidence à la vision et à la stratégie de l'UIP. Comme le confirment les hommages précédents, cette présidence a effectivement été caractérisée par l'engagement et le dévouement de M. Pacheco au service de l'UIP. Son énergie sans limite et ses accomplissements reconnus pour et au sein de l'UIP découlent de son sens du travail en commun, notamment de sa capacité à se tourner vers l'avenir et à mettre en adéquation les objectifs de l'Organisation avec les siens propres. Sans nier les difficultés rencontrées, ces objectifs ont toujours atteint le même résultat final dans l'intérêt de l'UIP. Soulignant que M. Pacheco a su être le Président de tous les Membres, il souhaite lui offrir personnellement un cadeau symbolisant la devise de l'UIP "Pour la démocratie. Pour tous", son idéal fondateur de la paix par le dialogue et la médiation, les amitiés nouées au sein de l'UIP et ses accomplissements à son service. Il espère le voir continuer à l'avenir à mettre ses qualités au service de la défense de la démocratie.

*Le Secrétaire général offre un stylo plume de l'UIP à M. Pacheco.*

**Le Président**, exprimant ses remerciements pour les nombreux hommages, déclare que ces paroles n'étaient pas nécessaires, car il s'est simplement efforcé de remplir ses obligations à la présidence de l'UIP. Son successeur fera sans aucun doute preuve du même engagement et de la même volonté de servir, une démarche suivie par tous les Présidents de l'UIP en toute connaissance de cause. Il a toujours souhaité apporter un service égal à tous les Membres, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique. Bon nombre des changements mis en œuvre sous sa direction ont été réalisés grâce au travail acharné du Secrétariat de l'UIP. En toute humilité, il n'a pas été parfait et a commis des erreurs, mais son approche a toujours été de faire le plus possible, du mieux possible.

Soulignant que ses réalisations en tant que Président de l'UIP auraient été impossibles sans l'aide qu'on lui a apportée, il remercie le Parlement portugais de sa compréhension vis-à-vis de ses absences pour s'occuper des affaires de l'UIP et est reconnaissant à ses collaborateurs, en particulier à son assistant M. A. Reis, d'avoir si efficacement organisé sa vie. Il remercie également chaque membre du personnel de l'UIP pour son travail d'équipe exemplaire ainsi que tous les pays du monde qui ont accueilli ses visites, dont il garde un souvenir inoubliable. Enfin, il remercie sa famille de l'avoir inlassablement soutenu, tout en s'excusant d'avoir manqué les diplômes universitaires de ses enfants pendant son absence. Sur ce, il déclare close la 212<sup>e</sup> session du Conseil directeur.

*La séance est levée à 17 h 15.*